

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

« Label plan mercredi » 2026-2031



PEDT 2026-2031

SOMMAIRE :

<u>Préambule :</u>	Page 5
<u>1/ Le porteur de projet :</u>	Page 6
<u>2/ Méthodologie : Un dialogue associant l'ensemble des acteurs :</u>	Page 7
2.1 Le réseau des partenaires :	Page 7
2.2 La gouvernance du PEDT :	Page 7
2.3 Le calendrier indicatif :	Page 8
<u>3/ Présentation du territoire :</u>	Page 9
3.1 Le territoire concerné :	Page 9
3.2 Diagnostic et tendances socio-démographique :	Page 10
3.2.1 La population du territoire et son évolution :	Page 10
3.2.2 La densité de la population 2022 sur le territoire :	Page 10
3.2.3 La population par tranches d'âges sur le territoire :	Page 12
3.2.4 Focus sur la Petite Enfance	Page 14
3.2.5 Focus sur l'Enfance-Jeunesse	Page 15
3.2.6 Les emplois, la médiane du niveau de vie, le taux de pauvreté :	Page 17
3.2.7 Evolution de la population allocataire :	Page 21
3.2.8 Familles et parentalité	Page 22
3.3 Les écoles et les effectifs du territoires :	Page 25
3.4 Implantation et l'état des structures de la Direction Enfance-Jeunesse :	Page 26
3.5 Les effectifs des inscrits aux prestations périscolaires :	Page 28
3.6 L'évolution des moyennes des réservations périscolaires journalières :	Page 28
3.7 Les inscriptions et les effectifs des Mercredis :	Page 22
3.8 Les effectifs des prestations extrascolaires :	Page 22
3.9 Les effectifs de la Jeunesse 2024-2025 :	Page 23
3.10 Les effectifs CLAS 2021-2025 :	Page 23
3.11 Des structures existantes sur lesquelles peut s'appuyer le PEDT :	Page 24
3.12 Des Services dévoués pour offrir des projets aux habitants :	Page 24
3.13 La Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la jeunesse :	Page 25
3.13.1 Le service Petite enfance :	Page 25
3.13.2 Le service Enfance-Jeunesse :	Page 25
3.14 La journée périscolaire de l'enfant :	Page 26
3.14.1 L'accueil du matin :	Page 26
3.14.2 La restauration périscolaire :	Page 26
3.14.3 L'accueil du soir :	Page 26
3.15 Le dispositif CLAS :	Page 27
3.16 Le Plan Mercredi :	Page 36
3.17 L'Extrascolaire (Vacances scolaires) :	Page 37
3.18 La journée du mercredi et de l'extrascolaire de l'enfant :	Page 37
3.19 Les modalités d'inscriptions et tarifs :	Page 37
3.20 La tarification :	Page 37
3.21 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :	Page 37
3.22 Les grands projets d'urbanisme :	Page 38

3.23 Le marché de restauration :	Page 38
3.24 L'organisation de travail et la formation des agents :	Page 39
3.25 La communication :	Page 39
3.26 Les représentants des parents d'élèves :	Page 40
3.27 La Convention Territoriale Globale :	Page 40
3.28 La démarche de concertation :	Page 40
<u>4/ Analyse du diagnostic :</u>	Page 41
4.2 Les enjeux	Page 42
<u>5/ Les orientations définies avec l'ensemble des partenaires :</u>	Page 43
5.1 Les axes du Projet Educatif du Territoire :	Page 43
5.2 Déclinaison des objectifs opérationnels en projets d'actions :	Page 44
5.3 Un PEDT en évolution constante :	Page 47
<u>6/ L'évaluation :</u>	Page 47
<u>7/ Les modalités de renouvellement et de modification :</u>	Page 47

Préambule :

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'Éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée par des intervenants variés dans des lieux et des moments différents, fonde la nécessité d'organiser les interventions des acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

La Communauté de communes porte des valeurs partagées et des ambitions collectives ; la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'accès à la citoyenneté, et mobilise ses ressources humaines et matérielles autour de ces objectifs.

Ce nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT), est le résultat d'un travail collaboratif entre les acteurs de la communauté éducative. Il vise à privilégier la collaboration des différents acteurs éducatifs autour de l'intérêt de l'enfant, et à poursuivre l'action des différents services de la Communauté de communes afin de développer une offre de loisir et un cadre favorable au développement des enfants du territoire.

Après de nombreux temps de travaux et de concertations, 4 axes majeurs ont été définis :

- AXE n°1 : LA COORDINATION DES ACTEURS EDUCATIFS
- AXE n°2 : LA COMMUNICATION ET LE PARTAGE EDUCATIF
- AXE n°3 : LA CONTINUITÉ EDUCATIVE
- AXE n°4 : L'EVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Afin de garantir la continuité et la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire (de 2 à 17 ans), le PEDT s'appuie sur les dispositifs mis en place par les partenaires et acteurs éducatifs :

- La Convention Territoriale Globale ;
- Les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, élaborés par les équipes du Service Enfance Jeunesse ;
- Les projets d'écoles.

À l'occasion de son renouvellement, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a constitué un PEDT d'une durée de 5 ans (2027-231) favorisant la mise en place d'une nouvelle offre d'activités périscolaires, extrascolaires et une meilleure cohérence entre les projets et dispositifs existants, dans l'intérêt de l'enfant. Il continuera à intégrer le « Plan Mercredi » élaboré par le Ministère de l'Éducation Nationale pour proposer une offre éducative périscolaire de qualité le mercredi.

Dans le cadre d'un suivi annuel, ce projet sera réévalué afin de répondre aux évolutions de la Communauté de communes, de sa population et de la réglementation en vigueur.

1/ Le porteur de projet :

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) relève de l'initiative de la Communauté de communes, il vise à mobiliser toutes les ressources du territoire et permet de formaliser à l'initiative des élus, un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps.

Collectivité territoriale porteur du projet : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (54 communes)

Le président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Monsieur Pascal Grappin

Vice-Présidente déléguée à la petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et aux Solidarités : Madame Valérie DUREUIL

Les compétences de la Collectivité territoriale : L'Environnement, L'Enfance, la Petite Enfance, la Jeunesse, la Culture ; le Sport ; les Solidarités, La Biodiversité

Date de présentation du projet au Comité de pilotage : 29 avril 2026

Date de présentation au Conseil communautaire : 23 juin 2026

Durée du projet : 5 ans (2026-2031) avec une évaluation annuelle du dispositif et ajustements le cas échéant (avec possibilité de modifications par avenant)

Périmètre géographique : Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (environ 30 000 habitants), et prend en compte les spécificités de tout le territoire. La Communauté de communes compte 31 écoles publiques et 1 école privée (dont 2 classes ULIS et des dispositifs Toute Petite Section), une classe UEMA, 2 collèges et 1 lycée.

Public concerné : Ce sont majoritairement des enfants et jeunes, ainsi que leurs familles, mais des enfants extérieurs à la Communauté de communes peuvent également être concernés (déménagement, dérogation scolaire...)

Enfants scolarisés dans le premier degré concernés : environ 2208 dans le public et 160 dans le privé.

Organisation du temps scolaire : 4 jours.

Label Plan mercredi : Oui.

Les temps ciblés : Les actions du PEDT se déroulent sur les tous les temps de la journée de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), du lundi au vendredi de 07h15 à 18h30 et de 07h15 à 18h30 durant les vacances scolaires également pour le public jeunesse âgée de 11 à 17 ans.

Correspondant : Ronan DURAND, Directeur Enfance-Jeunesse, Petite Enfance et Solidarités

Adresse : Service Enfance Jeunesse
Espace France Services
3 Rue Jean Moulin
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Téléphone : 03.80.62.01.45
Courriel : ronan.durand@ccgevrey-nuits.com

2/ Méthodologie : Un dialogue associant l'ensemble des acteurs :

2.1 Le réseau des partenaires :

En vue de définir une politique concertée et partagée, la Communauté de communes s'est entourée de l'ensemble des acteurs intervenant pour le bien-être des enfants, tant dans la phase de diagnostic que dans la rédaction du nouveau PEDT.

Services de l'Etat	Communauté de communes	Familles	Associations et prestataires	Partenaires Institutionnels
Education Nationale : (DASEN, Directeurs d'établissements d'enseignement primaires et secondaires, Enseignants, Inspecteurs, Conseillers pédagogiques, DSDEN), Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)	6 Directions partenaires : - Direction Générale des Services - Direction Enfance-Jeunesse, Petite-Enfance, CLAS, Accompagnement à la Parentalité - Direction de l'action culturelle et sportive - Direction de la biodiversité et du développement durable - Mission attractivité, développement économique et tourisme - Service Communication	Ensemble des représentants des parents d'élèves de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et leurs enfants	Associations et prestataires intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires MJC de Nuits-Saint-Georges	Communes du Territoire Caisse d'Allocations Familiales (CAF21) Mutualité Sociale Agricole de Côte d'Or (MSA21) Pôle Accueil et Ressources Inclusion (PARI) Conseil Départemental de Côte d'Or (PMI, MDAP 21)

2.2 La gouvernance du PEDT :

Le PEDT 2026-2031 de la Communauté de communes a été élaboré par le Service Enfance Jeunesse, qui continuera à en assurer l'animation. La gouvernance du PEDT est organisée autour de différentes instances qui en assureront les principales décisions, la coordination, la rédaction et l'évaluation avec l'objectif d'en faire un outil de référence.

Le Conseil Communautaire se positionne et vote le règlement des prestations, les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires, le PEDT et les éventuelles modifications par avenant au cours de la période d'application.

Le Comité de pilotage (COPIL) fixe les objectifs du PEDT, assure sa cohérence en lien avec la politique de la Communauté de communes, décide des évolutions et ajustements et participe à l'évaluation annuelle du PEDT. Ce comité est composé de la Vice-Présidente, déléguée à la Petite enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, aux Affaires sociales et aux Solidarités, des élus en charge de toutes les politiques publiques concernées par le projet, de l'Inspection de l'Education nationale (Directeurs, Enseignants, Inspecteurs, Conseillers pédagogiques), des représentants des parents d'élèves, de la CAF, de la SDJES, de la Direction Générale des Services, de la Direction Enfance-Jeunesse et des Services transversaux.

Le Comité technique (COTECH) est chargé de préparer les comités de pilotage, de mettre en place les réunions du comité de suivi, d'engager la réflexion sur les freins repérés et les adaptations nécessaires et de proposer des critères d'évaluation du PEDT au comité de pilotage. Il est composé de représentants du Service Enfance Jeunesse volontaires (Responsables des structures, d'Animateurs, et de la Direction Enfance-Jeunesse).

Le Comité de suivi (CS) participe à l'évolution et à l'évaluation du PEDT. Suivant l'agenda et les besoins, plusieurs réunions peuvent être programmées dans l'année, comme ce fut le cas lors des ateliers préparatoires, sur des thématiques différentes. Il est composé des membres du COPIL.

2.3 Le calendrier indicatif :

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui	Août
2026												
2027												
2028												
2029												
2030												
2031												

	COPIL
	COTECH
	CS

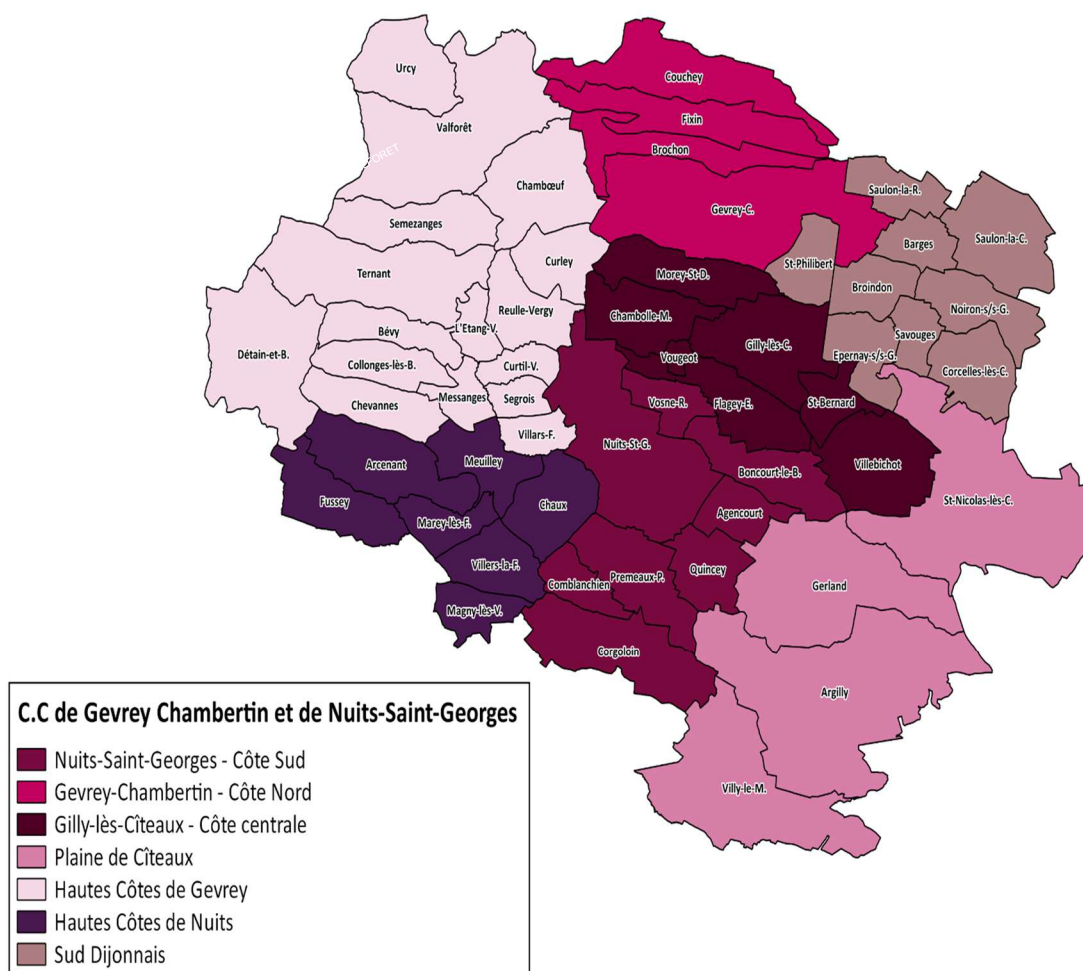
3/ Présentation du territoire :

3.1 Le territoire concerné :

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges résulte de la fusion au 1er janvier 2017 de trois EPCI (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, de Nuits Saint Georges et du Sud Dijonnais). Les nouveaux statuts ont été entérinés par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2018. Au niveau des compétences optionnelles, on retrouve, au sein de l'action sociale, la compétence petite enfance, enfance, jeunesse et CLAS.

Composée en 2022 de 29 589 habitants répartis en 55 communes, sur 493 km², la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges se situe entre Dijon et Beaune, ce qui fait d'elle une collectivité territoriale stratégique et la 3^{ème} Communauté de communes la plus importante de Côte d'Or en nombre d'habitants.

Les communes : Agencourt - Arcenant - Argilly - Barges - Bevy - Boncourt-le-bois - Brochon - Broindon - Chambœuf - Chambolle-Musigny - Chaux - Chevannes - Collonges-Lès-Bévy - Comblanchien - Corcelles-Lès-Cîteaux - Corgoloin - Couchey - Curley - Curtil-Vergy - Détain-Et-Bruant - Eperney-Sous-Gevrey - Fixin - Flagey-Echezeaux - Fussey - Gerland - Gevrey-Chambertin - Gilly-Les-Cîteaux - L'Etang-Vergy - Magny-Les-Villers - Marey-Lès-Fussey - Messanges - Meuilley - Morey-Saint-Denis - Noiron-Sous-Gevrey - Nuits-Saint-Georges - Premeaux-Prissey - Quincey - Reulle-Vergy - Saint-Bernard - Saint-Nicolas-Les-Cîteaux - Saint-Philibert - Saulon-La-Chapelle - Saulon-La-rue - Savouges - Segrois - Semezanges - Ternant - Urcy - Valforêt - Villars-Fontaine - Villebichot - Villers-La-Faye - Villy-Le-Moutier - Vosne-Romanée - Vougeot

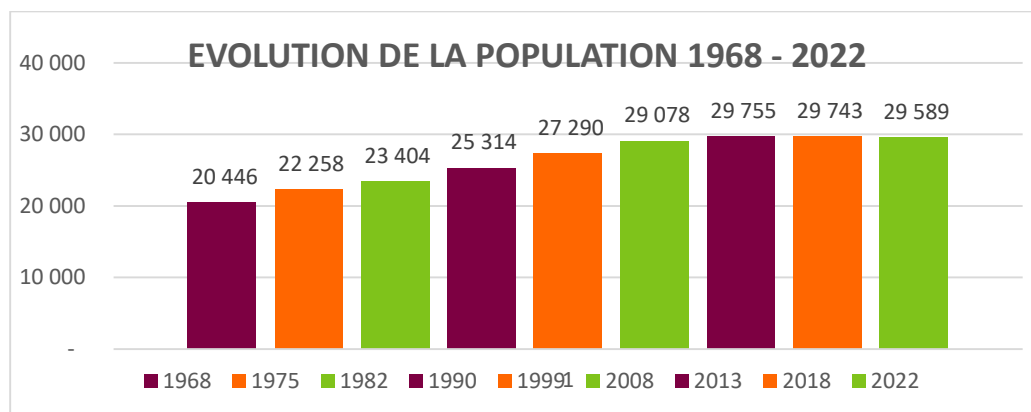


3.2 Le diagnostic et tendances socio-démographique :

3.2.1 La population du territoire et son évolution :

Depuis presque 20 ans, le territoire connaît de manière globale une évolution démographique positive, en lien avec son dynamisme et sa proximité de la région dijonnaise, grand bassin d'emploi.

L'offre restreinte de logements et l'augmentation du foncier a amené les familles à s'installer dans des communes autour de l'agglomération dijonnaise, contribuant à la hausse de la population et des structures destinées à l'Enfance. Ainsi, de 1968 à 2022, la population a augmenté passant de 20 466 à 29 589 habitants.

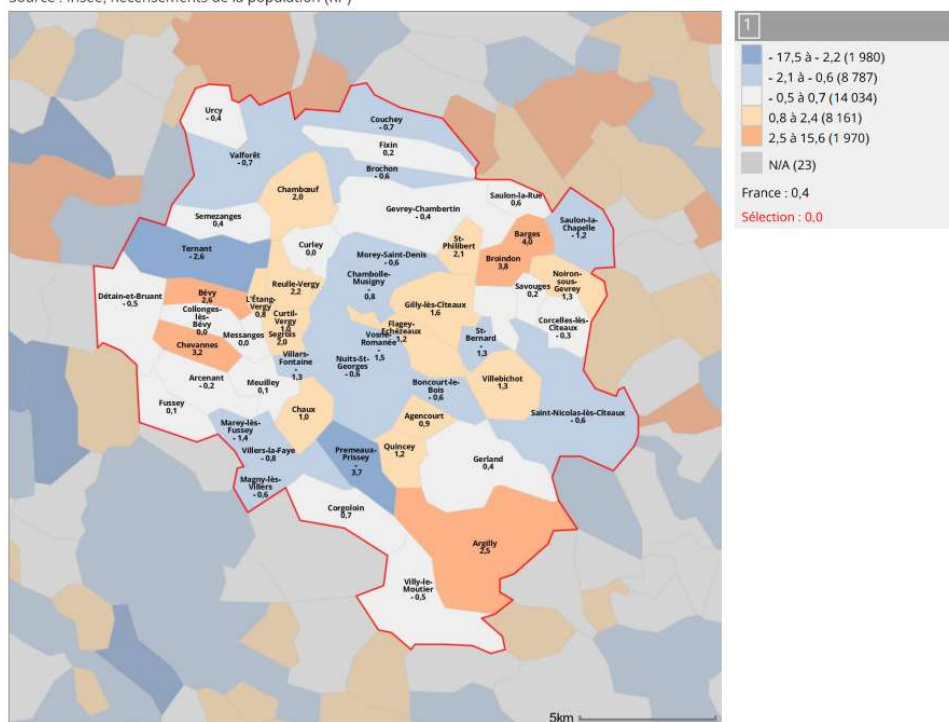


Cependant, après une stabilisation de la population ces dernières années portée par un solde migratoire positif et un solde naturel stable entre 2016 et 2022, on observe maintenant l'amorce d'une baisse de la population et son vieillissement progressif.

On observe également depuis peu une baisse de la natalité et une accélération de la baisse des effectifs scolaires sur le territoire. Ce phénomène correspond par ailleurs aux tendances observées sur le territoire national.

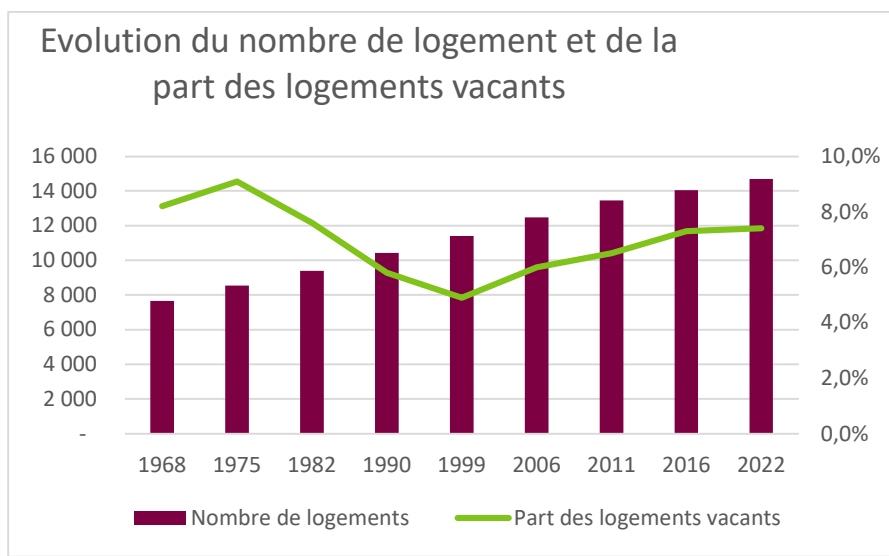
1 Évol. annuelle moy. de la population 2013 - 2019 (en %) 2019

Source : Insee, Recensements de la population (RP)



Le manque de disponibilité et le prix du foncier constructible sur certains secteurs a fortement réduit l'implantation de nouveaux habitants, et augmenté l'âge moyen des arrivants. Ce phénomène, conjugué à la baisse de la natalité (tendance nationale) a contribué à un croisement des taux de natalités et de mortalité. (cf. 4.3 : Les grands projets d'urbanisme).

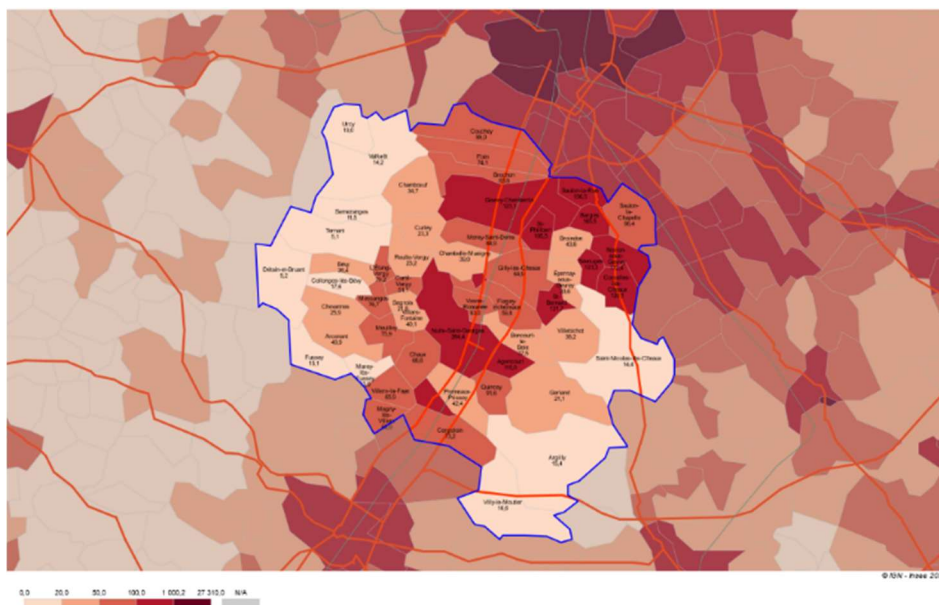
Les derniers programmes d'urbanisme achevés en tout ou partie : Gevrey-Chambertin, Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle, Nuits-Saint-Georges, Saint-Philibert... n'ont pas permis de constater un accroissement significatif du nombre d'enfants scolarisés, ni infléchis la tendance de baisse démographique. (cf. 3.22 : Les grands projets d'urbanisme).



3.2.2 La densité de la population 2022 sur le territoire :

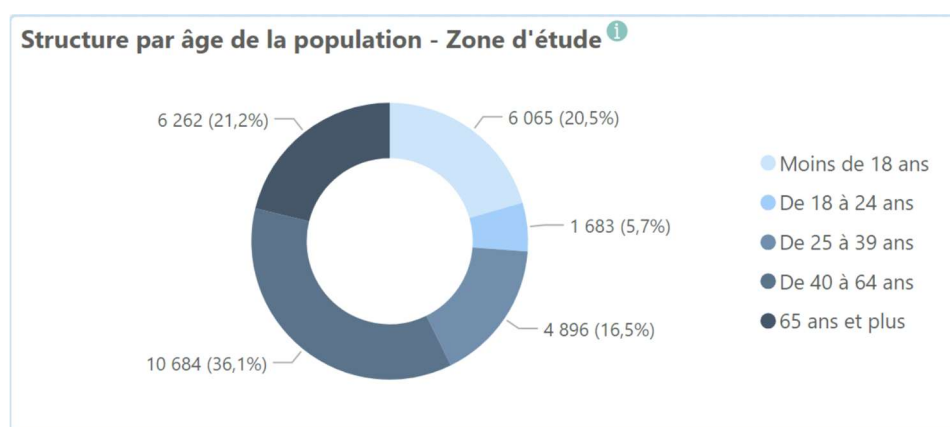
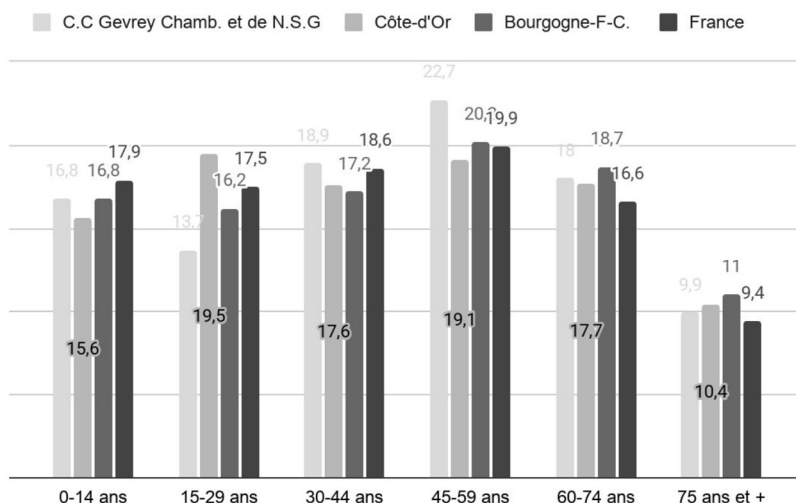
Avec une densité moyenne de 60.02 habitants / km², La population de la Communauté de Communes se répartit inégalement sur le territoire, se concentrant de manière plus importante sur l'axe centrale Nord-Sud, correspondant à la Côte viticole et dans la partie Nord-Est du territoire (Sud Dijonnais), plus proche de l'agglomération dijonnaise.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2022
Population	20 446	22 258	23 404	25 314	27 290	29 078	29 755	29 743	29 589
Densité moyenne (hab/km ²)	41,47	45,15	47,47	51,35	55,35	58,98	60,35	60,33	60,02



3.2.3 La population par tranches d'âges sur le territoire :

Part de la population par tranche d'âge en % (2022).



Le découpage de la population en tranches d'âge nous indique certaines tendances :

La tranche d'âge la plus importante est celle des 45-59 ans : 22,7% de la population totale se situe dans cette tranche d'âge.

- Ils sont bien plus présents au sein de l'intercommunalité qu'ailleurs : ces derniers représentent 19,1% de la population départementale par exemple.
- Il s'avère important d'avoir en tête la part importante de 45-59 ans, car cette tranche d'âge représente à la fois les familles du territoire et les futurs seniors de la Communauté de communes.

La deuxième tranche la plus présente est celle des 30-44 ans : 18,9% de la population totale du territoire est âgée de cette tranche d'âge.

- Cette tendance nous indique une présence plutôt importante de familles sur le territoire.
- Ailleurs à l'échelle départementale, les 30-44 ans représentent 17,6% de la population totale seulement

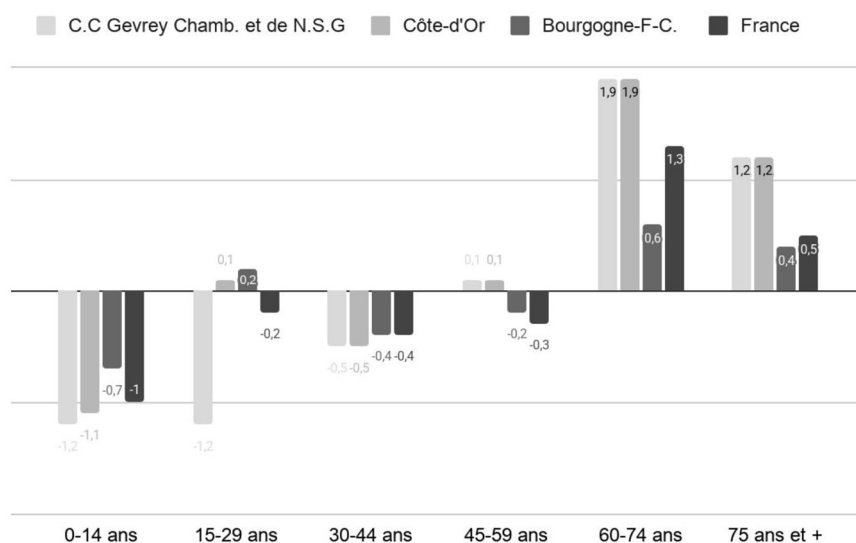
Deux tranches d'âge se distinguent également par une présence importante sur le territoire :

- Les 0-14 ans, confirmant ainsi la présence de familles
- 16,8% contre 15,6% au sein du département
- Les 60-74 ans : 18% contre 17,7% ailleurs en Côte-d'Or

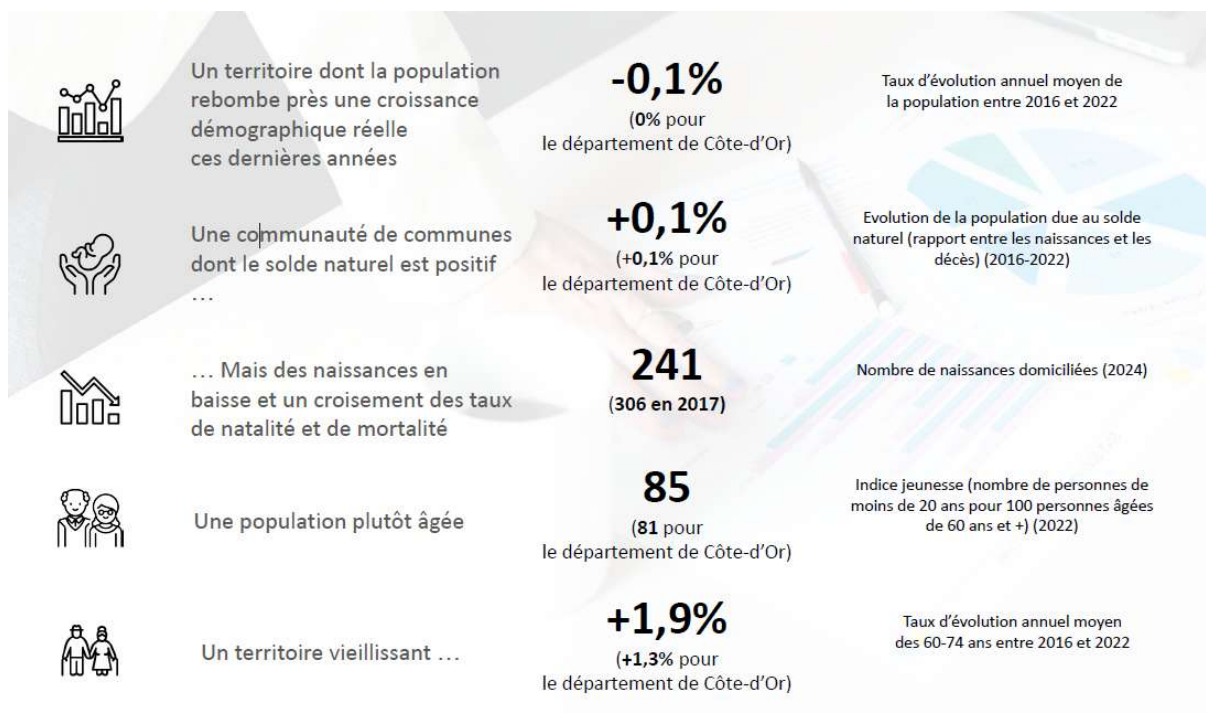
Les tendances démographiques observables par tranches d'âge nous indiquent que les 15-29 ans sont très peu présents sur l'intercommunalité.

- Ainsi les 15-29 ans représentent 13,7% de la population totale de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- Partout ailleurs, cette tranche d'âge est plus présente en proportion : Ils sont 19,5% à l'échelle départementale et 16,2% à l'échelle régionale.

La présence des seniors sur le territoire évolue donc positivement entre 2016 et 2022, signe d'un vieillissement de la population certain mais qui semble toutefois moins fort qu'ailleurs, en raison d'une identité familiale fortement ancrée sur le territoire. Mais cette identité familiale risquerait de diminuer dans les années à venir, au regard des tendances démographiques visibles.



DEMOGRAPHIE – CE QU'IL FAUT RETENIR :



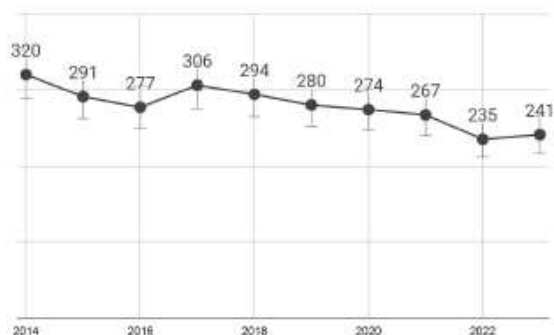
3.2.4 Focus sur la Petite Enfance :

Une dynamique des naissances orientée à la baisse malgré des fluctuations conjoncturelles

L'évolution du nombre de naissances entre 2014 et 2024 met en évidence une tendance globalement décroissante sur le territoire : une diminution d'environ 25 % en dix ans. Cette trajectoire n'est toutefois pas strictement linéaire : un rebond est observé en 2017 avec 306 naissances, suivi d'une reprise de la baisse jusqu'en 2022, avant une légère remontée en 2024.

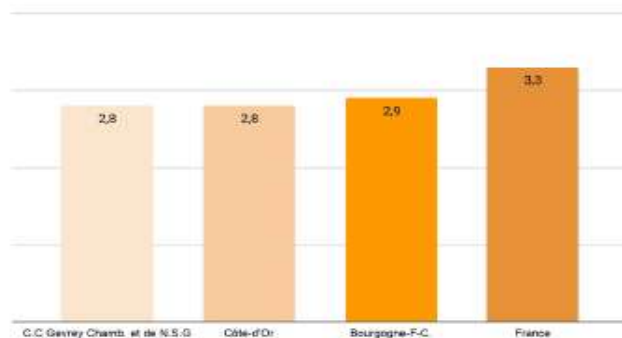
Cette évolution traduit un ralentissement du renouvellement démographique, qui aura des effets progressifs sur la structure de la population et, à terme, sur les besoins en services à destination de la petite enfance.

Evolution du nombre de naissances (2014-2024)



Source : INSEE

Part des 0-2 ans (2022)

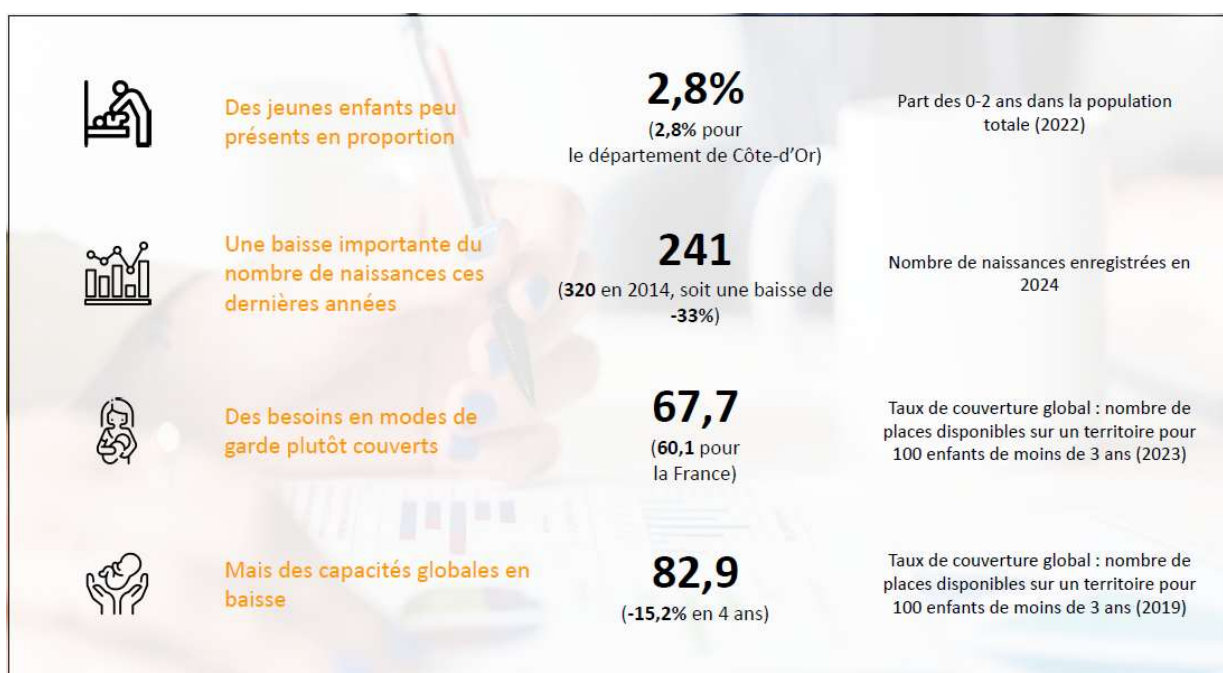


Source : INSEE

Une part des jeunes enfants relativement modérée, révélatrice d'un territoire moins dynamique démographiquement :

La part des enfants âgés de 0 à 2 ans s'élève à 2,8 % sur le territoire intercommunal, un niveau identique à celui du département de la Côte-d'Or, mais inférieur à la moyenne régionale (2,9 %) et surtout à la moyenne nationale (3,3 %). Ce positionnement confirme une certaine modération de la dynamique démographique locale et suggère un vieillissement relatif de la population.

PETITE ENFANCE : CE QU'IL FAUT RETENIR

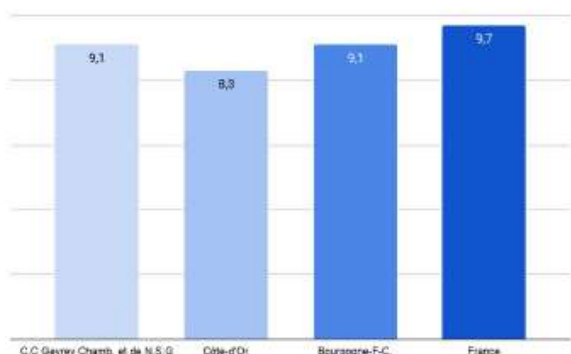


3.2.5 Focus sur l'Enfance-Jeunesse :

Une forte présence des 3–10 ans, conforme aux dynamiques régionales :

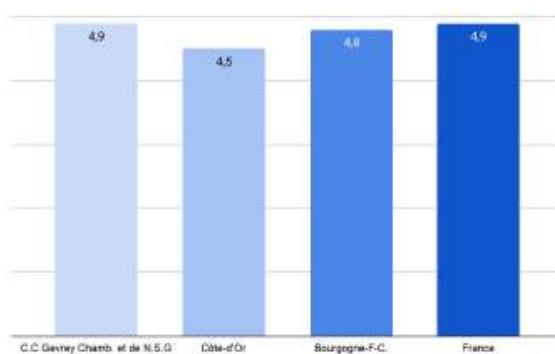
- La part des enfants âgés de 3 à 10 ans s'établit à 9,1 % sur le territoire, un niveau identique à celui de la région Bourgogne-Franche-Comté, mais supérieur à celui du département de la Côte-d'Or (8,3 %) et inférieur à la moyenne nationale (9,7 %),
- Cette position intermédiaire traduit une présence relativement solide des enfants en âge d'école primaire, sans pour autant atteindre le dynamisme observé à l'échelle nationale,
- Le territoire apparaît ainsi globalement aligné sur les tendances régionales, avec un socle d'enfants suffisant pour structurer l'offre éducative et périscolaire, mais sans tension démographique marquée.

Part des 3-10 ans en % (2021)



Source : INSEE

Part des 11-14 ans en % (2021)



Source : INSEE

Une forte présence des jeunes adolescents, révélatrice d'un équilibre démographique sur les tranches intermédiaires :

Concernant les 11–14 ans, la part observée est de 4,9 %, soit un niveau équivalent à la moyenne nationale et légèrement supérieur à la région (4,8 %) ainsi qu'au département (4,5 %)

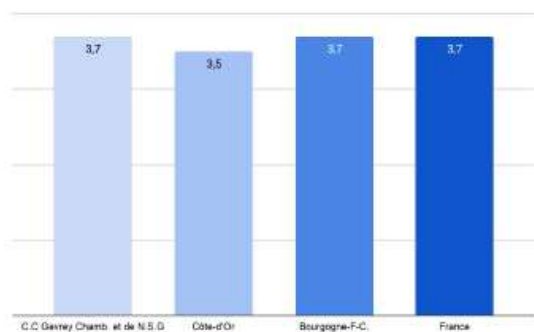
- Cette homogénéité entre les échelles territoriales traduit une certaine stabilité démographique pour cette tranche d'âge
- Elle suggère que le territoire ne connaît ni déficit ni surreprésentation particulière des collégiens, ce qui constitue un point d'équilibre favorable pour l'organisation des équipements et services dédiés à cette classe d'âge, notamment en matière d'infrastructures scolaires et d'offre socio-éducative.

Une présence des 15–17 ans dans la moyenne, confirmant une continuité des effectifs jeunes :

La part des adolescents âgés de 15 à 17 ans atteint 3,7 % sur le territoire, un niveau strictement identique à la moyenne régionale et nationale, et légèrement supérieur à celui du département (3,5 %)

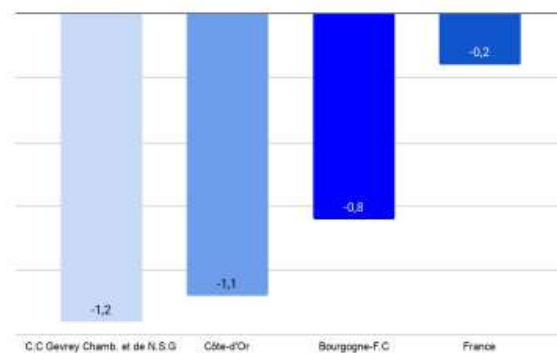
- Cette situation confirme une continuité dans la représentation des jeunes au sein de la population, sans rupture marquée entre les différentes classes d'âge
- Elle témoigne d'un maintien des effectifs adolescents, qui constitue un enjeu important pour les politiques jeunesse
- Toutefois, dans un contexte global de ralentissement démographique observé sur les plus jeunes générations, cette stabilité pourrait à terme être remise en question, appelant à une anticipation des évolutions futures.

Part des 15-17 ans en % (2021)



SOURCE : INSEE

Taux d'évolution annuel moyen des -15 ans en % (2016-2022)



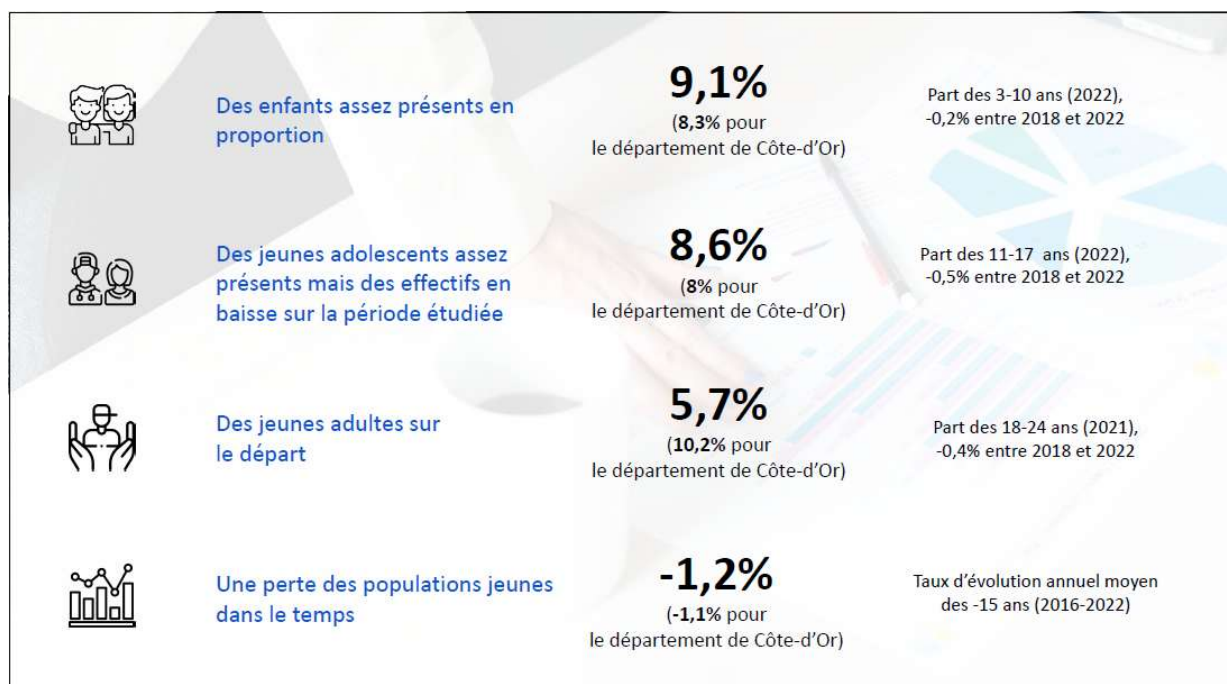
Source : INSEE

Une diminution continue des effectifs de moins de 15 ans, signe d'un affaiblissement des générations futures :

Le taux d'évolution annuel moyen des moins de 15 ans entre 2016 et 2022 est négatif (-1,2 %), confirmant une baisse significative des effectifs sur cette tranche d'âge

- Cette tendance s'inscrit dans une dynamique plus large de recul démographique des jeunes générations
- Elle est cohérente avec les évolutions observées sur les différentes sous-tranches : -0,2 % pour les 3-10 ans, -0,4 % pour les 11-14 ans et -0,1 % pour les 15-17 ans
- Ces diminutions, bien que d'intensité variable, traduisent un affaiblissement progressif du socle des jeunes sur le territoire, avec des conséquences à anticiper sur les équipements scolaires, périscolaires et les politiques éducatives.

ENFANCE-JEUNESSE : CE QU'IL FAUT RETENIR



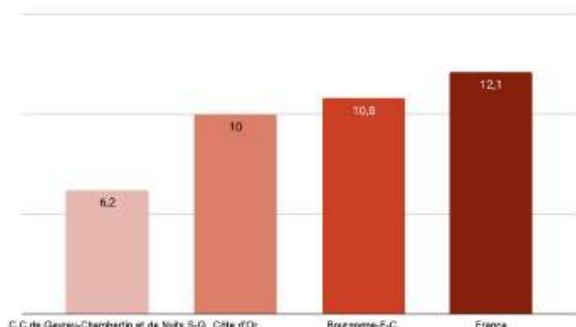
3.2.6 Les emplois, la médiane du niveau de vie, le taux de pauvreté et la formation sur le territoire :

Des conditions d'emploi plutôt favorables sur le territoire :

Tout d'abord, le taux de chômage sur le territoire intercommunal se situe en dessous des moyennes de comparaison : 6,2% contre 10% pour la moyenne départementale.

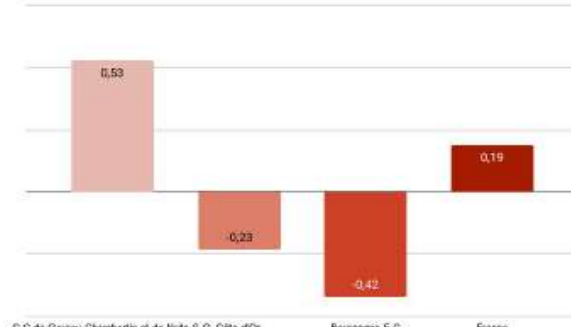
L'insertion socio-professionnelle, qui peut s'expliquer par un niveau de diplômés d'études courtes, très fort, peut être constitutif d'une insertion professionnelle plus évidente et moins difficile, étant donné le tissu d'emplois présent sur le territoire, qui semble, on le verra, plus favorable aux personnes titulaires d'un C.A.P.-B.E.P et/ou d'un bac +2 ou 3.

Taux de chômage des 15-64 ans en % (2022)



Source : INSEE

Taux d'évolution du nombre d'emplois (2015-2021)



Source : Observatoire des territoires

Dans le même temps, on note un taux d'évolution de l'emploi entre 2015 et 2021 de + 0.53%, positif sur le territoire alors que partout ailleurs, on observe des tendances inverses : -0,23% en Côte-d'Or par exemple. Il s'agit d'un accroissement qui concerne surtout l'emploi salarié sur la période : +0,65%, contre -0,3% en Côte-d'Or.

Le territoire reste peu pourvu en emplois puisque l'indice de concentration en 2022 était de 87 (87 emplois pour 100 actifs occupés). Au-delà de 100, cela signifie qu'il y a plus d'emplois que de personnes actives sur le territoire, et donc, que l'on a à faire à un pôle d'emplois. La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, de ce fait, n'est pas forcément un pôle d'emploi, les actifs travaillant pour beaucoup, en-dehors du territoire intercommunal.

Les activités productives représentent une part importante des emplois sur le territoire : 54,3%. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

Les activités présentes sont les activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La catégorie socio-professionnelle (C.S.P) la plus présente au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, est celle des retraités avec une part s'élevant à 28% : une part très importante qui s'explique assez naturellement, par la présence assez importante de seniors (comme le montre l'indice jeunesse étudié). Une part en croissance de 1,2% entre 2016 et 2022, signe du vieillissement de la population que l'on observe dans la partie 'Démographie'.

Concrètement, on observe une part plus importante qu'ailleurs d'actifs relevant des classes moyennes sur le territoire :

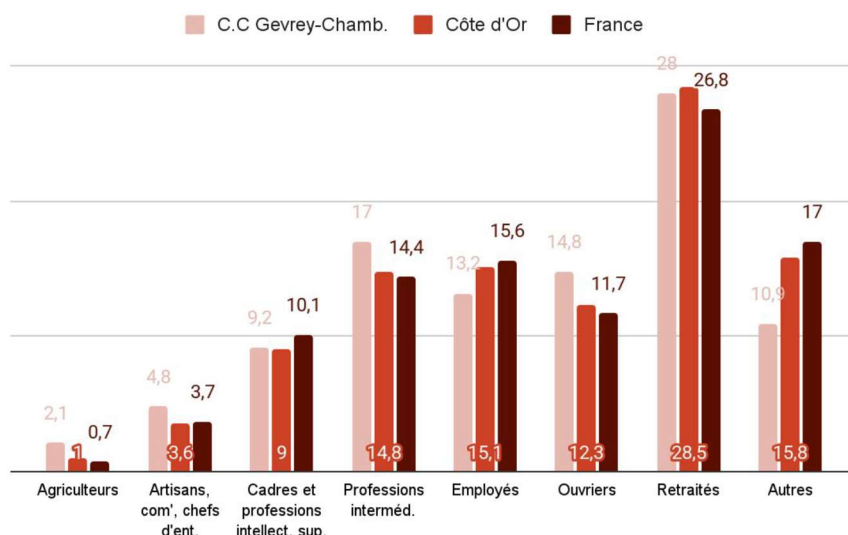
- De fait, la C.S.P la plus présente en proportion, parmi les actifs, est celle des professions intermédiaires : 17% à l'échelle intercommunale. Ces derniers sont non seulement, très présents, mais également en situation de surreprésentation (14,4% à l'échelle nationale par exemple).

On retrouve ensuite les ouvriers, qui représentent 14,8% des actifs, contre 12,3% à l'échelle du département. Cette C.S.P est toutefois en diminution de 1% ces dernières années.

Enfin, les employés représentent 13,2% des 15 ans et plus actifs. Mais ces derniers sont sous-représentés en proportion (ils sont 15,1% en Côte-d'Or), et leur part diminue de façon significative sur la période étudiée : -2,6%.

Toutefois, parmi les actifs, on observe une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (9,2% contre 9% pour le département), des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (4,8% contre 3,6% pour le département) ainsi que des agriculteurs (2,1% contre 1% pour le département).

Part des 15 ans et plus par catégorie socio-professionnelle en % (2022) :

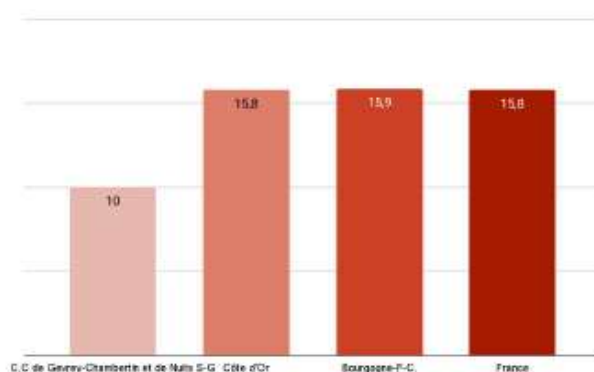


- Les deux premières catégories sont en hausse (+1,1% et +0,8%) tandis que la part des agriculteurs baisse légèrement ces dernières années (-0,1%)

Enfin, en 2021, 10% seulement de la population active âgée de 15 à 64 ans était employée dans des emplois dits « précaires ». La part des salariés en emploi précaire correspond à la part des salariés qui ne sont pas en position d'occuper un contrat à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, en apprentissage, les emplois jeunes, C.E.S (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, C.D.D (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Ailleurs en Côte-d'Or, cette part est plus élevée : 15,8%. Il se peut que l'exposition à l'emploi précaire soit en baisse dans les années à venir, en raison de la présence de plus en plus forte de 'C.S.P +' sur le territoire, au détriment des catégories relevant des classes moyennes inférieures.

Part des 15-64 ans en emploi précaire en % (2022)



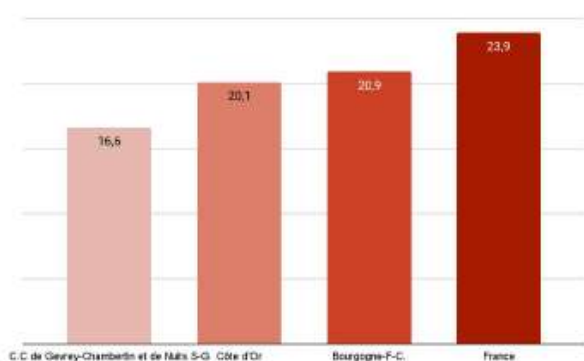
Des conditions d'emploi plus favorables pour les jeunes du territoire :

Tout d'abord, notons que le taux de chômage des 15-24 ans en 2022, est inférieur à celui des territoires de comparaison : 16,6% sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, contre 20,1% à l'échelle départementale ou encore 20,9% à l'échelle régionale.

De plus, la part des jeunes, à savoir les 15-24 ans, en emploi précaire, est moins importante qu'ailleurs : 40,4% des jeunes sont concernés, contre 52,1% en Côte-d'Or. La présence de jeunes en emploi précaire est naturellement plus importante au sein des communes les plus proches géographiquement de Dijon, c'est-à-dire celles situées dans la partie nord/est du territoire

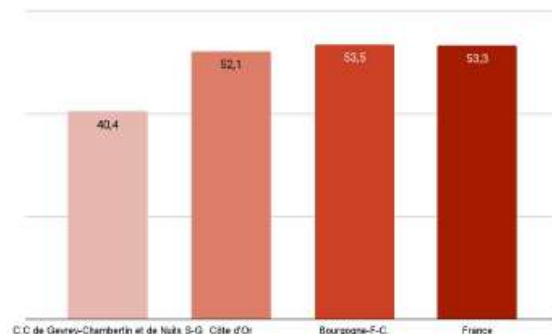
La part des 15-24 ans non-insérés, c'est-à-dire, la part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation se situe également en-dessous des moyennes de comparaison : 10,3% des jeunes de cette tranche d'âge sont concernés par cette situation, contre 12,3% en Côte-d'Or et même 14,6% pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Taux de chômage des 15-24 ans en % (2022)



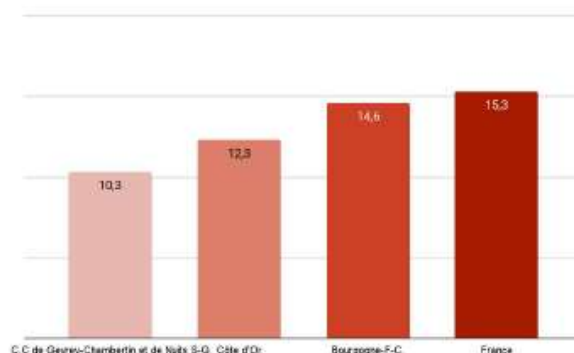
Source : INSEE

Part des 15-24 ans en emploi précaire en % (2022)



Source : Observatoire des territoires

Part des 15-24 ans non-insérés en % (2022)

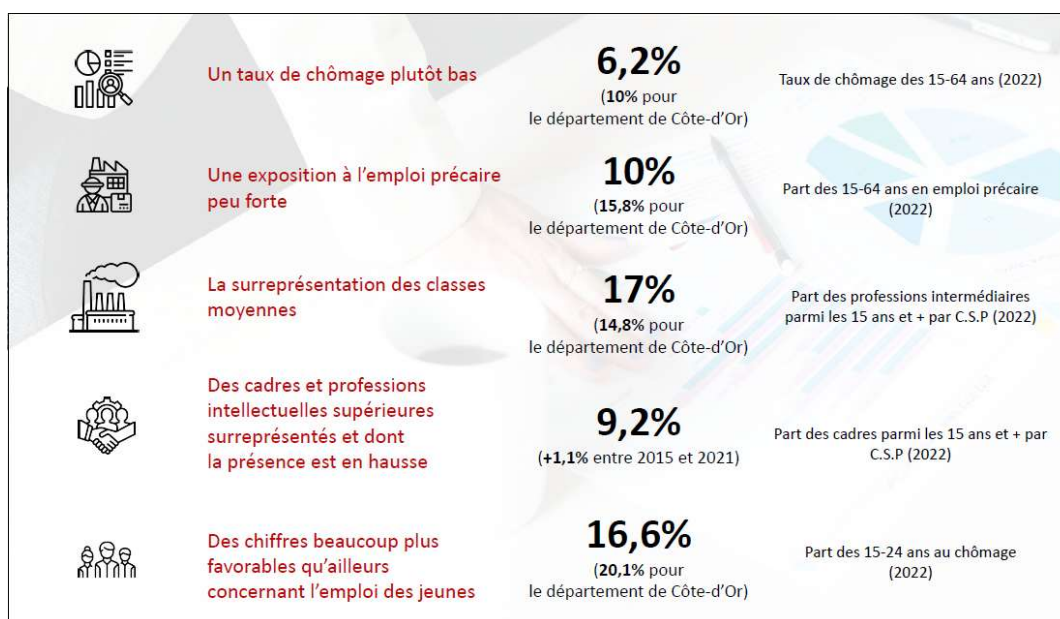


Source : Observatoire des territoires

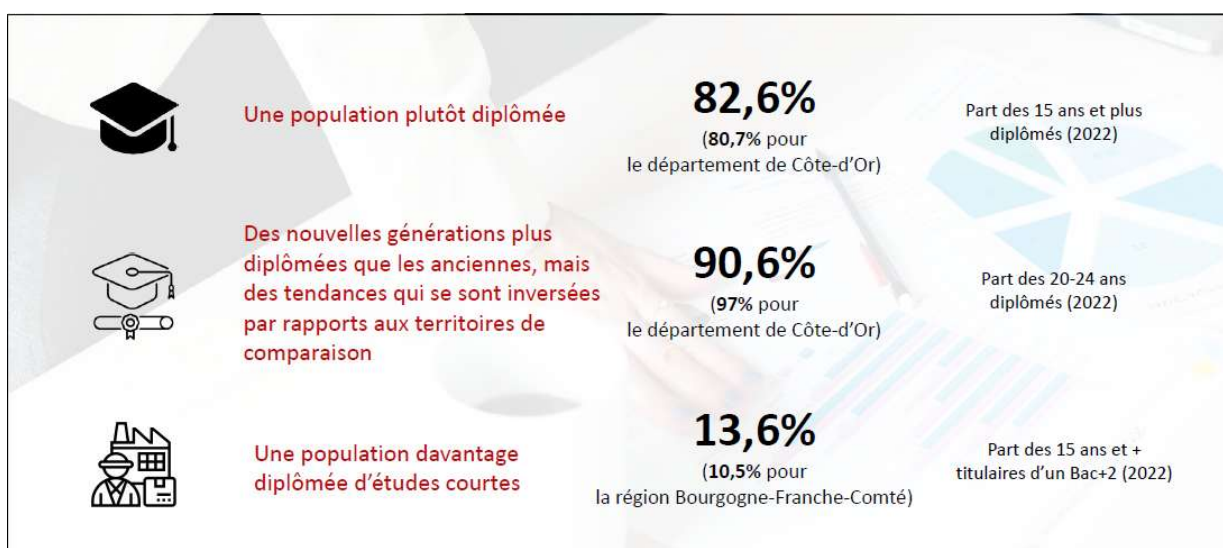
La présence jeunes non-insérés est plus forte dans les milieux plus urbains, ainsi que dans le secteur de Nuits-Saint-Georges - Côte Nord et celui de la Plaine de Cîteaux (dans une moindre mesure)

Les jeunes du territoire, plus diplômés que leurs aînés, semblent connaître de moins importantes situations de fragilité face à l'emploi que d'autres jeunes en Côte-d'Or, aspect qui peut, là encore, s'expliquer par un fort pourcentage de diplômés d'études courtes, dont l'insertion socio-professionnelle est sans doute plus précoce et plus importante.

EMPLOI – CE QU'IL FAUT RETENIR



NIVEAU DE DIPLOME – CE QU'IL FAUT RETENIR



Des niveaux de vie plus élevés qu'ailleurs :

Tout d'abord, il est important de noter qu'au regard des indicateurs en présence, les habitants de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges semblent disposer de niveaux de vie plus élevés qu'ailleurs.

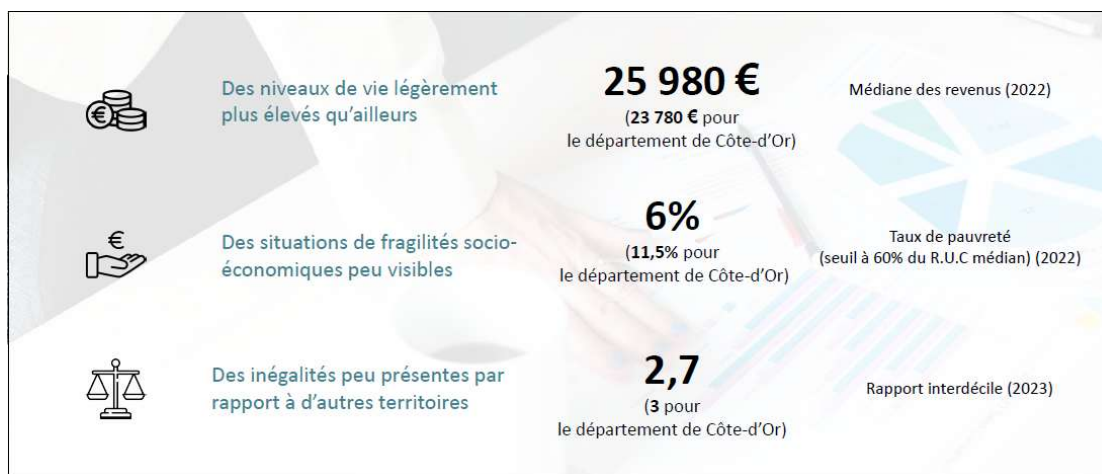
Concernant la médiane des revenus (25 980 €), cette dernière se trouve nettement au-dessus de celle du département (23 780 €), et de la région (21480€). Concrètement, les niveaux de vie semblent plus élevés sur les secteurs de Gevrey Chambertin - Côte Nord et Gilly-les-Cîteaux - Côte Centrale.

Dans le même temps, la part des foyers fiscaux imposés (payant l'impôt sur le revenu), sur le territoire est assez forte : 62,9% des foyers sont concernés. Elle est plus élevée qu'à l'échelle départementale : 55,8%. L'essentiel des revenus disponibles des habitants sont composés des salaires et traitements (63,8%), tout comme pour le département (62,5%).

Ensuite, la part des impôts dans le revenu disponible est assez élevée : -18,9%, contre -15,9% dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Enfin, la part des revenus issus du patrimoine dans le revenu disponible est très importante : 12,6% contre 9,1% au sein du département de la Côte-d'Or.

NIVEAU DE VIE – CE QU'IL FAUT RETENIR



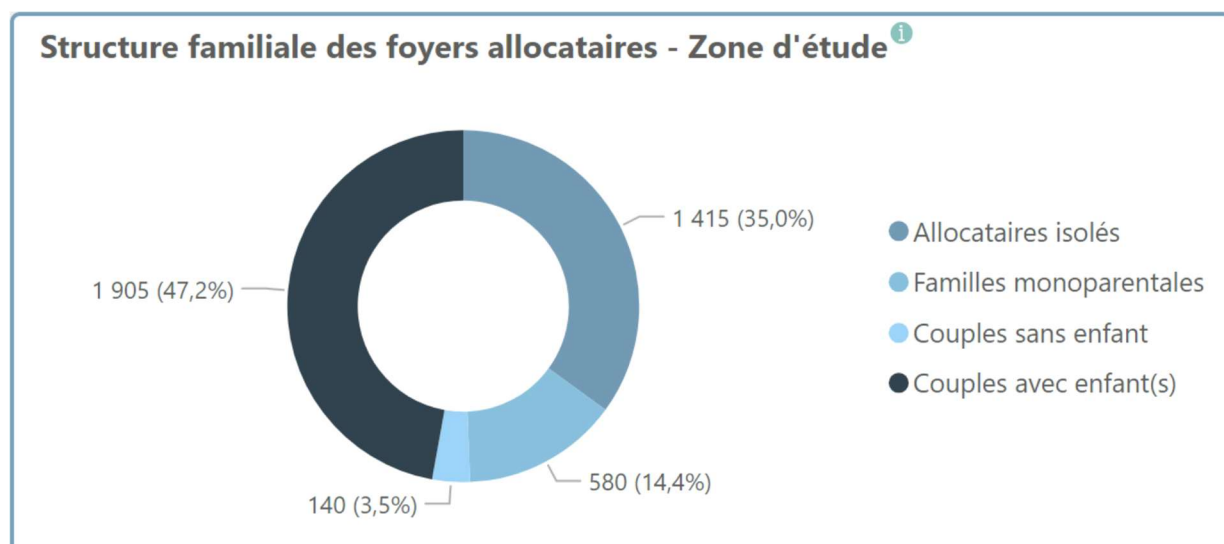
3.2.7 Evolution de la population allocataire :

Le territoire de la Communauté de Communes comporte 4 035 foyers allocataires. Ce chiffre est en diminution, avec une évolution annuelle moyenne de -1.4% sur la période 2019-2024. Parmi ces foyers, 2485 familles sont concernées, soit 61.6% de l'ensemble des foyers allocataires.

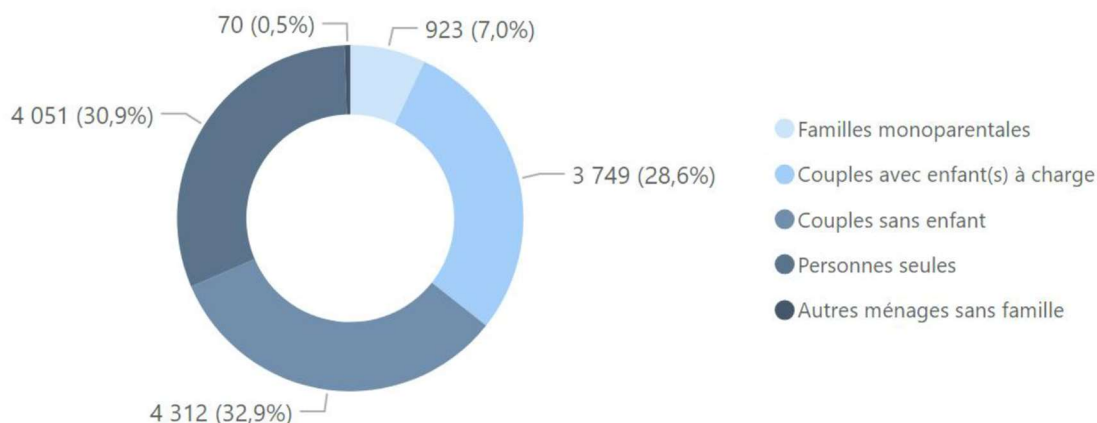
On compte ainsi 10 880 personnes couvertes par au moins une prestation de la CAF, soit 36.8% de la population.

Avec 1 865 € par foyers allocataires, le revenu médian est supérieur de 13.68 % à celui des allocataires du département de Côte d'Or 1 638 €. Le revenu moyen quant à lui s'établit à 2013 €, dépassant de 39.3% celui du département.

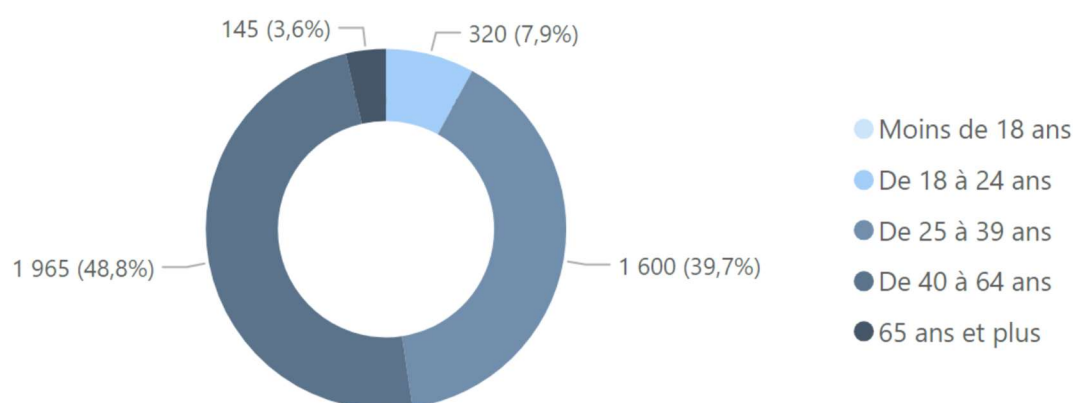
Comparée à la situation familiale des foyers, la structure familiale des foyers allocataires est essentiellement composée de couples avec enfants (47.2%) et de couples sans enfants (35%). Les familles monoparentales et les allocataires isolés représentant respectivement 14.4% et 3.5% des foyers allocataires.



Situation familiale - Zone d'étude ⁱ



Structure par âge des responsables de dossier - Zone d'étude ⁱ



Source : Prose Kit CTG de la CAF – 20/01/2026.

3.2.8 Familles et parentalité :

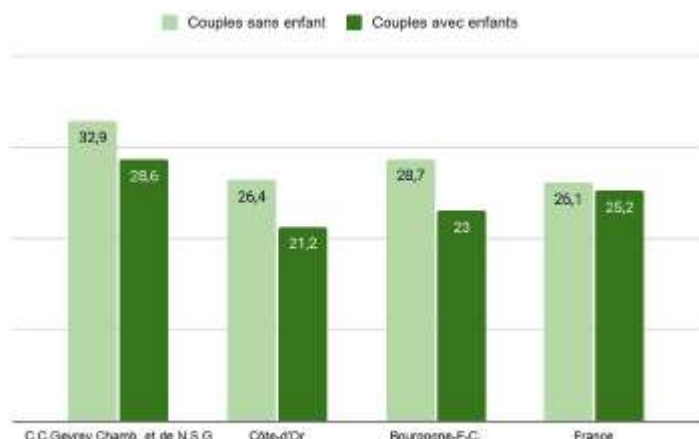
Un territoire plutôt familial mais qui l'est de moins en moins

Au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, la taille moyenne des ménages est plutôt élevée : ainsi, on compte environ 2,2 personnes par ménage en 2023 (on considère un territoire comme "familial" à partir de 2,1 personnes). Toutefois, la taille moyenne des ménages a diminué dans le temps : elle était de 3,1 en 1968.

Toutefois, la part des couples sans enfant est plus importante (32,9%) que celle des couples avec enfant(s) (28,6%)

- De plus, la part des couples avec enfant(s) a reculé de -3,2% entre 2017 et 2023, tandis que celle des couples sans enfant a augmenté de +2,1% sur la période
- Toutefois, il faut noter que les couples avec enfant(s) sont plus présents au sein de la communauté de communes qu'ailleurs : ces derniers, représentent 21,2% des ménages au sein du département par exemple
- De même, l'écart entre couples avec et sans enfant est moins significatif au sein de l'intercommunalité qu'ailleurs.

Les couples avec et sans enfant(s) en % (2023)



Source : Observatoire des territoires

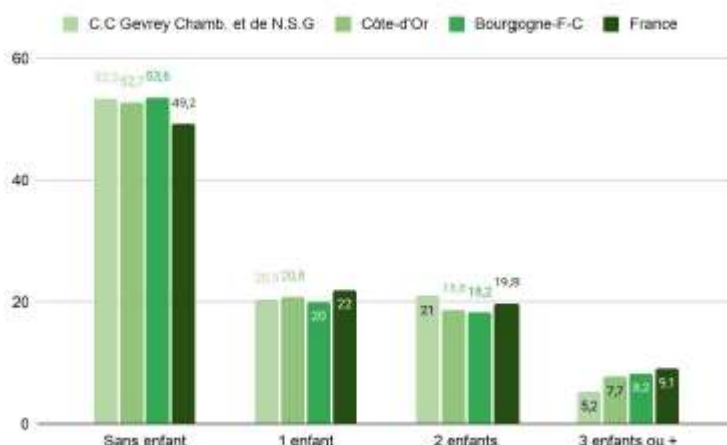
Mais il faut surtout noter que la part des couples sans enfant reste assez élevée au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges :

- Cela traduit ainsi la présence assez forte de couples dont les enfants sont déjà partis du domicile familial et/ou de couples qui s'installent et qui n'ont pas encore eu d'enfants,
- Ces dernières années, la part des ménages composés de 1 seule personne a augmenté de manière importante : +3,6% entre 2017 et 2023,
- 30,9% des ménages sont dans cette situation : 16,8% de femmes et 13,7% d'hommes,
- L'accroissement des ménages seuls concerne surtout les femmes (+2,1% sur la période étudiée, contre +0,9% pour les hommes),
- De fait, 24,4% des 15 ans ou plus se déclarent en couple en 2021, contre 30,4% en 2010.

L'essentiel des familles restent composées de 1 ou 2 enfant(s) :

- Dans ce cadre, les familles nombreuses sont assez peu présentes en proportion :
- 5,2% des familles ont 3 enfants ou plus, contre 7,7% en Côte-d'Or
- Il faut également souligner la baisse importante de la part des familles ayant 3 enfant(s) ou plus entre 2017 et 2023 : -2,6%

Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans en % (2023)



Source : INSEE

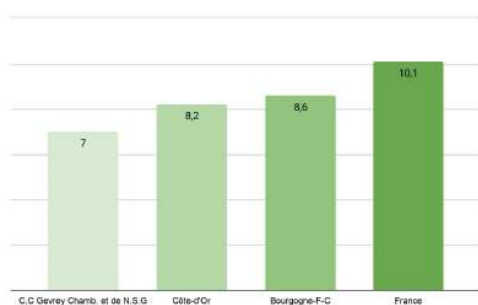
Le faible enjeu lié aux familles monoparentales :

La part des familles monoparentales en 2022 se situe en dessous de celles des moyennes de comparaison : cela concerne 7% des ménages, contre 10,1% en France métropolitaine. Ce profil de familles est donc moins présent qu'ailleurs en proportion, ce qui ne signifie toutefois pas qu'elles sont inexistantes. De plus, entre 2016 et 2022, on note une baisse de leur présence sur le territoire : -1,2%.

Les tendances sont inversées dans les territoires de comparaison, avec une légère hausse de la présence des familles monoparentales partout ailleurs (+0,3% en Côte-d'Or par exemple).

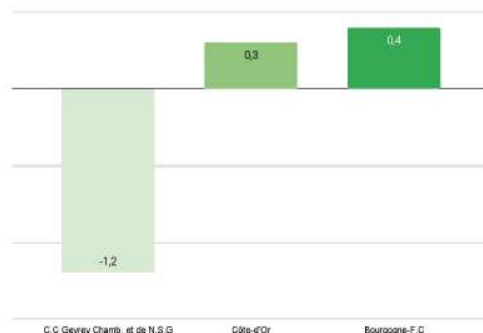
Il est important de souligner que les familles monoparentales ont plus de risques d'être exposées à des difficultés socio-économiques que d'autres. C'est un enjeu pour lequel il faut rester attentif.

Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages en % (2022)

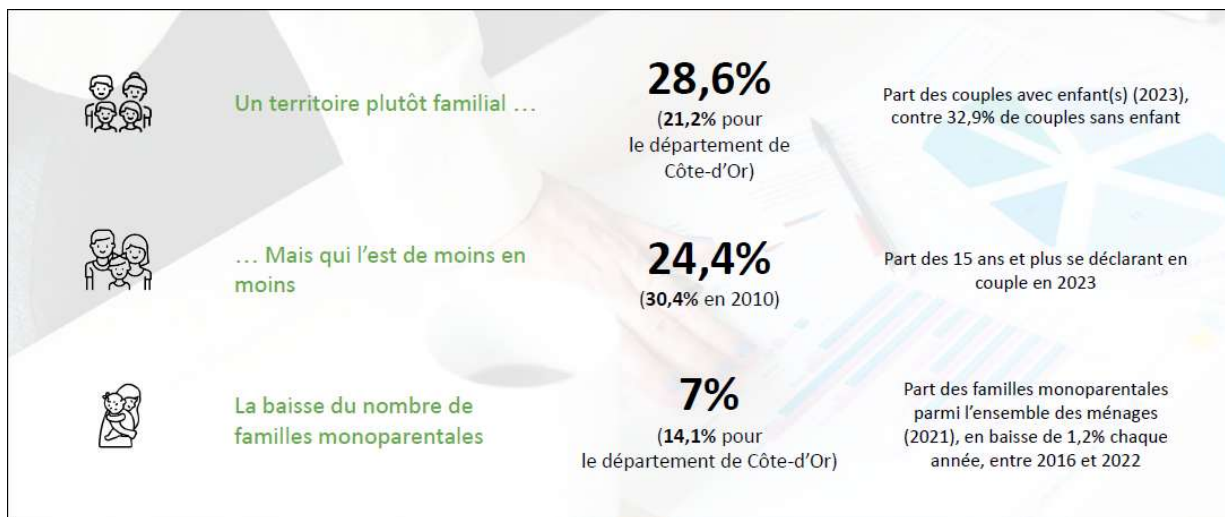


Source : Observatoire des territoires

Evolution du nombre de familles monoparentales en % (2016-2022)



FAMILLES – PARENTALITE : CE QU'IL FAUT EN RETENIR



3.3 Les écoles et les effectifs du territoires :

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comptabilise 2368 écoliers répartis en 32 écoles dont 13 écoles élémentaires, 12 écoles maternelles et 6 écoles primaires.

COMMUNES	ECOLES	2025 / 2026				Total élèves scolarisés en 2024/2025	Total élèves scolarisés en 2023/2024
		Nbre total de classes	Elèves Maternels	Elèves Elémentaires	Total élèves scolarisés		
ARGILLY	ECOLE PRIMAIRE DE LA FORÊT	6	61	77	138	144	139
BARGES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RPI	2		44	44	40	47
BROCHON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RPI	2		19	43	44	50
	ECOLE MATERNELLE		24				
FIXIN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RPI	2		46	46	48	50
CHAMBOEUF	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	4	39	49	88	93	76
COMBLANCHIEN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RPI	3	20	43	63	74	66
	ECOLE MATERNELLE						
CORGOLOIN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RPI	4		40	85	68	69
	ECOLE MATERNELLE		45				
CORCELLES-LES- CÎTEAUX	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	5		66	100	98	97
	ECOLE MATERNELLE		34				
COUCHEY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE Louis COMBES	5		68	103	113	112
	ECOLE MATERNELLE Louis COMBES		35				
GEVREY- CHAMBERTIN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE GASTON ROUPNEL	10		161	225	241	253
	ECOLE MATERNELLE GASTON ROUPNEL		64				
GILLY-LES-CÎTEAUX	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	8	70	121	191	199	195
MOREY-SAINT-DENIS	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	3	12	32	44	43	66
L'ETANG-VERGY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	5	30	88	118	118	135
NOIRON-SOUS- GEVREY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	8	58	125	183	195	210
NUITS-SAINT- GEORGES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE Henri CHALLAND	5		113	113	113	138
	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE Marie MAIGNOT	6		124	124	101	125
	ECOLE MATERNELLE Bernard BARBIER	3	54		54	56	70
	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	2	39		39	50	69
	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINT-SYMPHORIEN	6	54	106	160	153	160
SAULON-LA- CHAPELLE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RPI	5		62	111	119	122
	ECOLE MATERNELLE		49				
SAULON-LA-RUE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RPI	3		68	68	76	74
SAINT-PHILIBERT	ECOLE MATERNELLE	2	38		38	39	41
VILLERS-LA-FAYE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DES HAUTES-CÔTES	8		109	170	178	186
	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE		61				
VOSNE-ROMANEE	ECOLE MATERNELLE	1	20	0	20	25	23
NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES		108	807	1561	2368	2428	2573
VARIATION ANNUELLE					-60	-145	
TAUX DE VARIATION ANNUELLE					-2,47%	-5,64%	

Par ailleurs, 2 collèges sont présents sur le territoire et comptabilisent 1222 collégiens : La Champagne à BROCHON (580) et Félix TISSERAND à NUIITS-SAINT-GEORGES (642).

Les Lycéens du territoire se répartissent principalement dans les lycées Stéphen Liegeard de Brochon et les Lycées de Beaune.

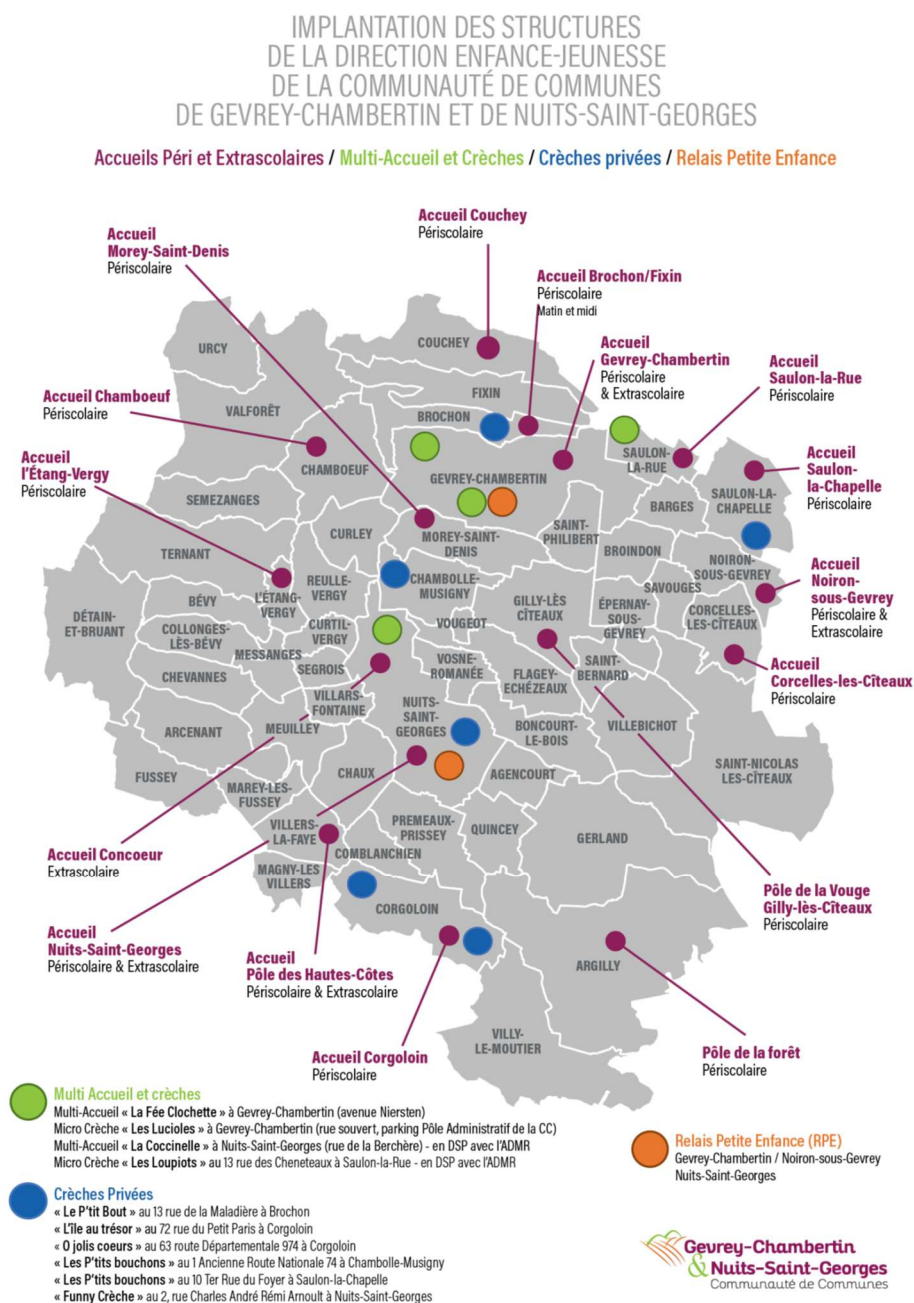
Enfin, la MFR d'Agencourt dispense des formations telles que CAP AEPE, CAPa SAPVER, Bac Pro SAPAT, BTS Services et Prestations des Secteurs sanitaire et social.

3.4 Implantation et l'état des structures de la Direction Enfance-Jeunesse sur le territoire :

La Communauté de communes est compétente pour développer et structurer une offre complète, globale et diversifiée d'accueil du jeune enfant et de l'enfant répondant aux besoins des familles du territoire, sur la base d'un diagnostic partagé.

Elle assure ainsi de façon directe la gestion des accueils de loisirs et restaurants scolaires destinés aux enfants scolarisés de la maternelle à la fin élémentaire. Elle peut apporter un soutien aux structures privées et associatives de la petite enfance ayant cette vocation, reconnues d'intérêt communautaire, selon les conditions et critères déterminés par délibération du Conseil Communautaire.

A ce jour, sont d'intérêt communautaire 2 Relais Petite enfance, 2 lieux d'accueil en gestion directe (fusion en cours, en attente d'une nouvelle construction) et un lieu d'accueil géré par l'ADMR et 5 structures d'accueil privées ; 15 accueils de loisirs périscolaires dont 6 les mercredis et 4 accueils de loisirs extrascolaires.



En début d'année 2022, des visites des locaux ont été effectuées par le Président de la Communauté de communes, la Vice-Présidente en charge de l'Enfance Jeunesse, la Direction Générale et la Direction Enfance-Jeunesse avec pour objectif de visualiser les bâtiments, échanger avec les équipes et rencontrer les élus des communes pour évoquer les difficultés éventuelles et faire un point sur les projets d'urbanisme.

À la suite des visites, un travail de classement en 4 catégories s'est organisé, les sites en conformité et sans difficultés, les sites à surveiller, les sites en tensions et les sites préoccupants.

Les critères d'évaluation : effectifs supérieurs aux capacités indiquées dans la commission de sécurité ou dans l'agrément PMI, locaux de superficie insuffisante, projets d'urbanisme importants et à court terme, office de réchauffage insuffisamment équipé, nombre de sanitaires enfants insuffisants, espaces partagés, accès et stationnement dangereux, difficultés de recrutement et conditions de travail.

SITES EN CONFORMITE	SITES A SURVEILLER	SITES EN TENSION	SITES PREOCCUPANTS
PÔLE DE CORGOLOIN	NUITS-SAINT- GEORGES	SAULON LA RUE	CORCELLES LES CITEAUX
PÔLE DES HAUTES -COTES	Accueil Maternel	(RPI SLR/SAINT PHILIBERT	SAULON LA CHAPELLE (RPI SLC/-BARGES)
PÔLE DE LA FORET	Clos Michel et restauration	NOIRON- SOUS- GEVREY	GEVREY-CHAMBERTIN p�riscolaire et restauration
P�riscolaire MOREY- SAINT -DENIS	NUITS- SAINT- GEORGES		BROCHON (RPI Brochon- Fixin)
P�LE DE L ETANG- VERGY	(accueil �l�mentaire et restauration)		COUCHEY
P�LE DE LA VOUGE			
P�LE DE CHAMBOEUF			

A l'issue de ce classement, la Communauté de Communes s'est dotée d'un plan pluriannuel d'Investissement dans lequel ont notamment été inscrits les projets suivants :

- Création d'un nouvel ALSH et restaurant scolaire à Gevrey-Chambertin (livraison fin 2026),
- Projet de création d'un nouveau Pôle Scolaire pour le RPI Saulon-la-Chapelle / Barge (Projet en cours de conception, livraison estimée au plus tôt pour 2028
- Création d'un nouveau Multi-accueil à Gevrey-Chambertin regroupant la Fée Clochette et les Lucioles pour atteindre 36 puis 40 places à terme (livraison fin 2028).

Pour d'autres sites, des solutions transitoires ont été conduites à l'aide de travaux moins lourds, comme à Nuits-Saint-Georges par exemple, avec une augmentation de la capacité réglementaire du bâtiment Geneviève MARTIN, et l'optimisation de l'utilisation des salles disponibles en août 2025.

L'aménagement de locaux et le remplacement de certains mobiliers et en particulier la généralisation du système de restauration en self-service ou semi-self sur quasiment tous les sites a notamment permis d'améliorer la qualité du temps de restauration pour les enfants comme pour les personnels tout en absorbant la hausse des effectifs rencontrée ces dernières années.

En dernier recours, la limitation de la capacité d'accueil assortie de critère de priorité reste une solution possible prévue par le règlement intérieur des accueils péri et extra-scolaires. Néanmoins, avec la baisse de la population scolaire, l'enjeu pour les années à venir portera vraisemblablement moins sur la capacité d'accueil des locaux que sur leur entretien, et leur renouvellement en recherchant une bonne qualité d'accueil.

Ainsi, en 2025 a été lancé un audit de l'ensemble des bâtiments communautaires, y compris les accueils de loisirs et les EAJE, au regard du confort thermique et notamment de l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique et aux épisodes caniculaires.

Les sites de Brochon / Fixin, Couchey, Concoeur, Corcelles-Lès-Cîteaux et Saulon la Rue, soit sont encore inscrits en projets au PPI (pour les premiers), soit font l'objet d'une réflexion suivie pour anticiper les évolutions du territoire et rechercher les solutions les plus adaptées.

3.5 Les effectifs des inscrits aux prestations périscolaires :

Années	Enfant scolarisés	Variation annuelle	Inscrits périscolaires	Variation
2025	2368	-2,47%	2200	0,23%
2024	2428	-5,64%	2195	0,05%
2023	2573	-0,73%	2194	-4,11%
2022	2592		2288	

Le nombre d'heures d'accueils réalisés déclaré à la CAF de Côte d'Or montre une stabilité entre les années 2024 et 2025, après une légère baisse entre 2023 et 2024. Il n'est pas pertinent d'effectuer des comparaisons avec les années précédentes, car les modes de calcul ont évolué entre 2022 et 2023.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES DÉCLARÉES A LA CAF POUR LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR			
ANNÉES	2023	2024	2025
HEURES DECLARÉES	304 875 h	294 871 h	294 631 h

3.6 Evolution des moyennes des réservations périscolaires journalières :

L'analyse des moyennes des réservations journalières, par temps d'accueil et par sites, permettent de constater qu'entre 2021-2022 et 2024-2025, les réservations ont diminué le matin et le soir, et que la fréquentation du midi se maintient malgré une légère baisse des effectifs.

MOYENNES DES RÉSERVATIONS PERISCOLAIRES 2021-2022 :

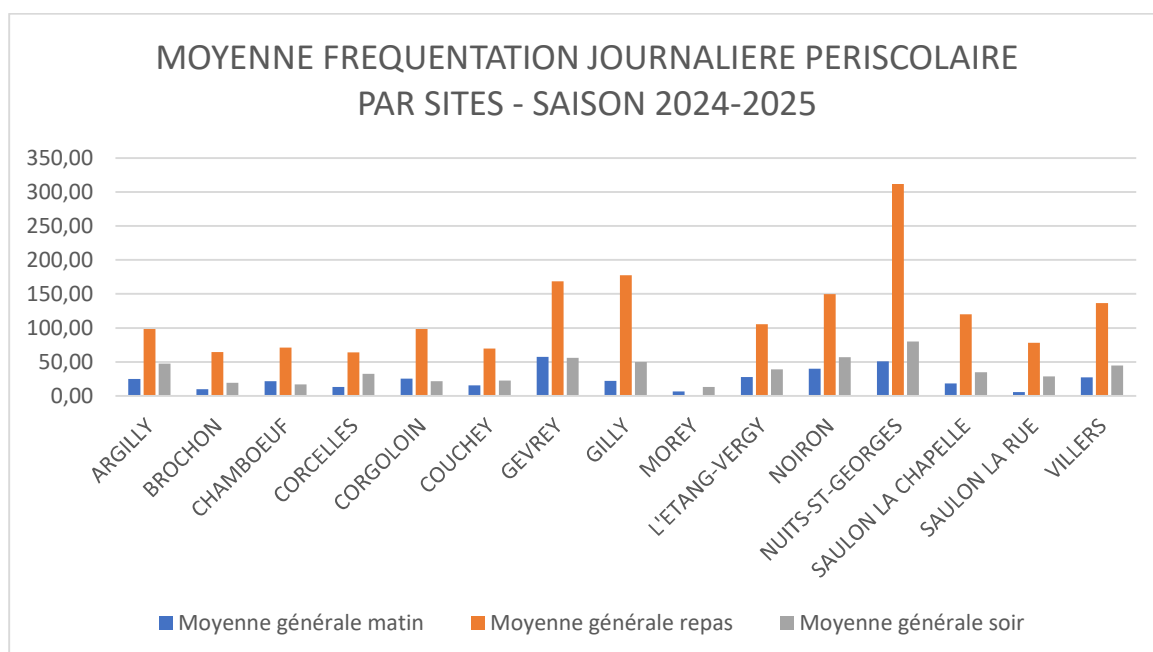
SITES PERISCOLAIRES	RPI	ALP MATIN		RESTAURATION		ALP SOIR	
		MATER	ELEM	MATER	ELEM	MATER	ELEM
ARGILLY	GERLAND-VILLY-LE-MOUTIER/ST NICOLAS-LES-CITEAUX	10	20	36	68	22	33
CHAMBOEUF	SEMEZANGES/TERNANT/URCY/VALFORET/QUEMIGNY-POISOT	7	11	18	39	10	15
CORGOLOIN	COMBLANCHIEVREMEAU-PRISSEY	19	22	37	64	20	24
GILLY-LES-CITEAUX	FLAGEY-ECHEZEAU/ST BERNARD/VILLEBICHOT/VOUGEOT	8	13	64	131	21	46
MOREY SAINT DENIS	CHAMBOLLE-MUSIGNY	8	10			10	20
L'ETANG VERGY	BEVY/CHEVANNES/COLLONGES/CURLEY/CURTIL-VERGY/DETAIN/MESSANGES/REUILLE-VERGY/SEGOIS	11	21	36	72	20	27
NUITS ELEM	AGENCOURT/BONCOURT-LE-BOIS/QUINCEY/VILLARS-FONTAINE/VOISNE ROMANEE		36		184		66
NUITS MATER	AGENCOURT/BONCOURT-LE-BOIS/QUINCEY/VILLARS-FONTAINE/VOISNE ROMANEE	32		114		51	
VILLERS-LA-FAYE	ARCENANT/CHAUX/FUSSEY/MAGNY-LES-VILLERS/MAREY-LES-FUSSEY/MEULLEY	14	31	52	87	20	31
BROCHON - FIXIN	FIXIN	5	7	17	42	8	13
COUCHEY		12	19	22	40	13	19
CORCELLES-LES-CITEAUX		8	9	28	38	19	22
GEVREY-CHAMBERTIN		30	29	59	110	34	35
NOIRON-SOUS-GEVREY	EPERNAY/BROINDON/SAVOUGES	22	24	58	97	37	39
SAULON-LA-CHAPELLE	BARGES	11	19	48	74	22	30
SAULON-LA-RUE	SAINT-PHILBERT	5	7	35	54	17	16
		480		1724		760	

MOYENNE DES RESERVATIONS PERISCOLAIRES 2024-2025		ALP MATIN		RESTAURATION		ALP SOIR	
SITES PERISCOLAIRES	RPI	MATER	ELEM	MATER	ELEM	MATER	ELEM
ARGILLY	GERLAND / VILLY-LE-MOUTIERS - ST-NICOLAS-LES-CÎTEAUX	11	14	38	61	18	30
CHAMBOEUF	SEMEZANGES / TERNANT / URCY / VALFORÊT	13	9	35	36	10	7
CORGOLOIN	COMBLANCHIEN / PREMEAU-PRISSEY	12	14	40	58	8	14
GILLY-LES-CÎTEAUX	FLAGEY-ECHEZEUX / ST-BERNARD / VILLEBICHOT / VOUGEOT	8	14	65	112	17	33
MOREY-ST-DENIS	CHAMBOLLE-MUSIGNY	1	5			4	9
L'ETANG-VERGY	BEVY / CHEVANNES / COLLINGES / CURLEY / CURTIL-VERGY / DERTAIN / MESANGES / REULLE-VERGY / SEGROIS	10	18	34	71	14	25
NUITS ELEM	AGENCOURT / BONCOURT-LE-BOIS / QUINCEY-VILLARS-FONTAINE / VOSNE-ROMANEE		35		181		48
NUITS MATER	AGENCOURT / BONCOURT-LE-BOIS / QUINCEY-VILLARS-FONTAINE / VOSNE-ROMANEE	16		130		33	
VILLERS-LA FAYE	ARCENANT / CHAUX / FUSSEY / MAGNY-LES-VILLERS / MARREY-LES-FUSSEY / MEUILLEY	9	18	50	86	15	29
BROCHON-FIXIN	FIXIN	3	7	27	38	8	11
COUCHEY		4	11	34	36	13	9
CORCELLES-LES CÎTEAUX		4	9	27	37	12	20
GEVREY-CHAMBERTIN		21	36	63	106	19	38
NOIRON-SOUS-GEVREY	EPERNAY / BROINDON / SAVOUGES	14	26	54	96	20	37
SAULON-LA-CHAPELLE	BARGES	4	14	47	74	14	20
SAULON-LA-RUE	SAINT-PHILIBERT	1	4	28	50	10	19
TOTAUX DES MOYENNES JOURNALIERES		365		1714		564	

Il est possible d'en déduire une adaptation des habitudes de réservation des familles en fonction de leurs contraintes professionnelles et de leurs capacités financières, privilégiant la fréquentation sur le temps du midi au détriment des autres temps faute d'organisation alternative.

La diminution relative de l'amplitude journalière d'accueil et la fin du système des accueils courts et long le matin et le soir à l'occasion du passage de la tarification au QF CAF ont pu également inciter les familles à rechercher à d'autres organisations pour s'adapter aux nouveaux horaires et pour certaines familles à l'augmentation induite des factures.

Mais l'accueil sur le temps de restauration demeure le plus utilisé par les familles sur l'ensemble des sites, avec peu de variation comparé à la population scolaire qui baisse chaque année.



3.7 Les inscriptions et les effectifs des Mercredis :

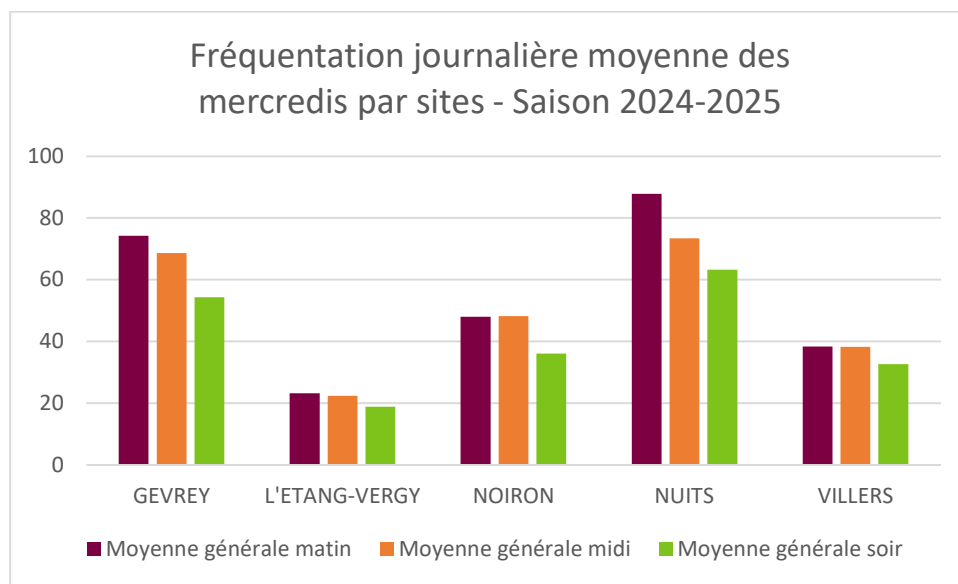
Pour la saison 2021-2022, les inscriptions périscolaires se montaient à 1442 enfants. Le changement de qualification du mercredi d'extrascolaire en périscolaire ne facilite pas la comparaison des statistiques en termes d'inscriptions.

Cependant, en termes de fréquentation, on peut noter l'évolution du nombre total d'heures de fréquentation déclaré à la CAF de 2023 à 2025.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES DÉCLARÉES A LA CAF POUR LE MERCREDI			
ANNÉES	2023	2024	2025
HEURES DECLARÉES	85 388 h	79 636 h	83 589 h

Mais le changement de mode de calcul du nombre d'heure prise en compte ne permet pas disposer d'un point de comparaison antérieur. La légère variation annuelle pouvant par ailleurs être imputable au nombre de jours d'ouverture les mercredis d'une année à l'autre, cet indicateur ne peut pas être analysé de manière objective pour l'instant.

Les effectifs 2021-2022 par structure :



La fréquentation du mercredi a évolué favorablement durant le PEDT, passant d'une moyenne journalière d'environ 236 présents par mercredi sur l'ensemble des sites en 2021-2022 à 271 en 2024-2025.

L'assouplissement du règlement qui a permis la présence à la demi-journée et la sortie de la crise sanitaire de la COVID 19 peuvent être des facteurs d'explications.

La fermeture de l'accueil de Couchey les mercredis est également intervenue durant cette période.

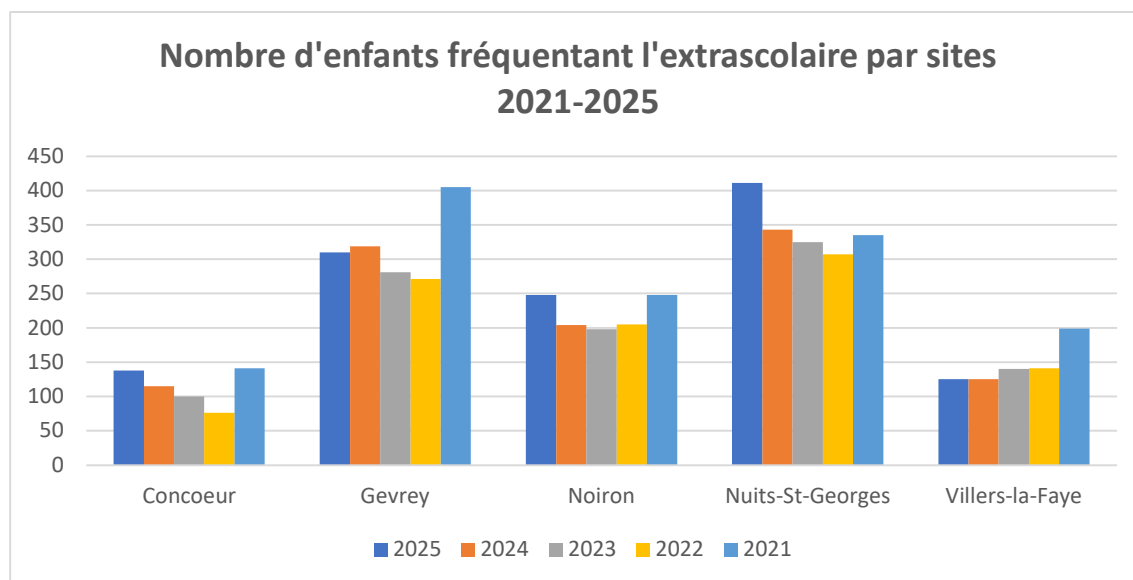
3.8 Les effectifs des prestations extrascolaires :

Le nombre de dossiers d'inscriptions en extrascolaire est passé de 1534 en 2023-2024 à 1488 en 2024-2025.

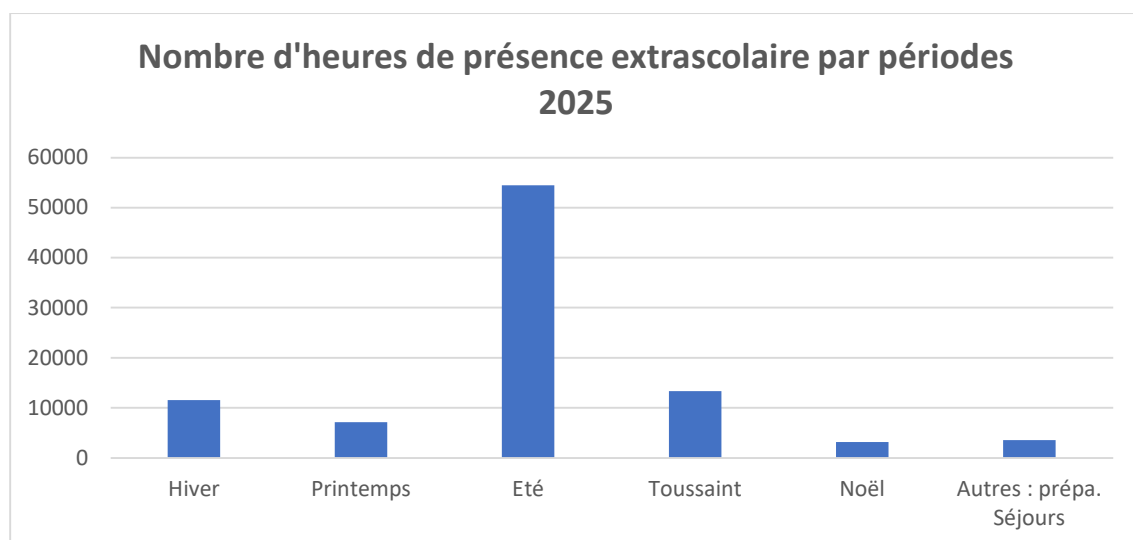
Cette baisse du nombre d'enfants inscrits se retrouve en partie dans les chiffres de la fréquentation et peut s'expliquer par plusieurs facteurs (évolution du pouvoir d'achat, baisse démographique globale, changement des habitudes des familles depuis la crise sanitaire).

En effet, l'analyse du nombre d'enfant fréquentant l'extrascolaire a fortement baissé de 2021 à 2022. Puis tend à remonter progressivement (sauf à Villers-la-Faye) en particulier en 2025. Le succès des séjours en mini camps, la recherche de qualité et d'originalité dans les programmes d'activités et la réouverture d'un accueil dédié aux jeunes de 11 à 14 ans ont certainement porté ce redémarrage de la fréquentation.

Par ailleurs, le passage de la tarification au QF CAF a également conduit à une légère baisse (en moyenne) du tarif de l'accueil extrascolaire, le rendant plus accessibles pour certaines familles.



La fréquentation de l'accueil extrascolaire se concentre sur la période de l'été. Les vacances de Toussaint et de février viennent ensuite. Les congés de fin d'année restent une période plus marginale en termes de fréquentation. Par contre, le service Enfance-Jeunesse constate une érosion de la fréquentation sur la période du printemps, semblant correspondre à une baisse de la demande des familles.



3.9 Les effectifs de la Jeunesse 2024-2025 :

En 2021-2022, les prestations Jeunesse comptabilisent 15 jeunes inscrits pour une fréquentation moyenne de 8 par jour. Ces prestations ont été suspendus durant 2 ans et ont repris à avec une proposition d'accueil extrascolaire dédié à la jeunesse sur le site de Concoeur durant le mois de juillet 2025, avec une capacité d'accueil de 24 places.

Pour ce redémarrage d'activité, l'accueil a rencontré un certain succès auprès de jeunes de 11 à 14 ans, grâce à la mise en place d'un ramassage par minibus au départ des sites de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Il sera donc reconduit à l'été 2026, avec la perspective de développer d'autres périodes d'accueil ou d'augmenter l'effectif accueilli si la demande se maintient.

3.10 Les effectifs CLAS 2021-2025 :

Rattaché à la Direction Enfance-Jeunesse depuis septembre 2021, le CLAS a connu une année blanche à la suite de nombreux départs d'agents et d'animateurs. L'année 2021-2022 ayant difficilement repris après l'épisode de la crise sanitaire.

Les élus de la Communauté de Communes ont alors fait du redémarrage du CLAS une priorité, avec le choix assumé d'abandonner l'accompagnement scolaire au collège pour se concentrer sur l'âge élémentaire, et d'étendre cet accompagnement sur le territoire, au-delà des deux sites de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin.

L'activité a ainsi repris progressivement à partir de la rentrée 2022-2023, sur la base d'un nouveau service CLAS - Accompagnement à la Parentalité – Prévention, De septembre 2023 à fin 2025, de nouveaux sites ont été ouverts en fonction de l'état des lieux du besoin, et au fur et à mesure de la mise en place des partenariats avec les directeurs et directrices d'écoles, et surtout du recrutement de nouveaux animateurs, professionnels et bénévoles.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CLAS 2022-2025									
	NUITS-ST-GEORGES	GEVREY-CHAMBERTIN	GILLY	SAULON-LA-RUE	SAULON-LA-CHAPELLE	CORCELLES-LES-CÎTEAUX	NOIRON-SOUS-GEVREY	VILLERS-LA FAYE	TOTAL
sept-21	19	12	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	31
sept-22	0	0	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	0
sept-23	4	4	2	2	2	Inexistant	Inexistant	Inexistant	14
sept-24	10	10	3	4	3	5	Inexistant	Inexistant	35
sept-25	14	10	6	0	0	5	5	5	45
juin-25	14	10	7	5	4	5	5	5	55

Le potentiel de développement reste important, et la demande existante permettrait de doubler l'effectif accueilli.

Mais la capacité d'accueil est bridée par la difficulté à trouver du personnel bénévole pour pouvoir accueillir des collectifs supplémentaires dans de bonnes conditions (5-8 enfants par collectif d'enfants pour un adulte).

3.11 Des structures existantes sur lesquelles peut s'appuyer le PEDT :

EQUIPEMENTS SPORTIFS (communautaires et communaux)	EQUIPEMENTS CULTURELS	AUTRES EQUIPEMENTS
Terrain de football à Corgoloin Terrain de football à Chaux Terrain de rugby à Nuits-Saint-Georges Piscine à Nuits-Saint-Georges 2 gymnases à Nuits-Saint-Georges Gymnase à Saulon-la-Chapelle Stade de foot et de rugby à Gevrey-Chambertin Gymnase à Brochon	Médiathèque et service culturel à Nuits-Saint-Georges Médiathèque à Gevrey-Chambertin Médiathèque à Couchey Médiathèque à L'Etang-Vergy Médiathèque à Meulley Ecole de musique à Nuits-Saint-Georges Ecole de musique à Gevrey-Chambertin Musée de Nuits-Saint-Georges	Maison des jeunes et de la culture à Nuits-Saint-Georges Pôle biodiversité : Réserve naturelle Nationale Combe Lavaux-Jean Roland Zone Natura 2000

**Cf annexe « les Services de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges »*

A cela s'ajoute une offre touristique et de loisirs (les climats de Bourgogne, des activités de plein air, des chemins de randonnée, un patrimoine riche (Château du Clos de Vougeot, l'Abbaye de Cîteaux, site archéologique des Bollards, Ruines de l'Abbaye de Saint-Vivant...).

3.12 Des Services de la Communauté de communes dévoués pour offrir des projets aux habitants :

En partenariat avec les communes, l'EPCI veille, tant dans ses compétences obligatoires qu'optionnelles, à apporter une contribution active dans le domaine éducatif. La Communauté de Communes agit ainsi pour ses habitants et favorise la cohésion sociale.

Les différents Services travaillent conjointement pour offrir un égal accès à tous types d'activités aux enfants et garantir une cohérence dans les propositions éducatives. En associant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire dans l'élaboration de ce nouveau PEDT, la Communauté de commune confirme sa volonté de renforcer cette collaboration.

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, le Pôle Cohésion Sociale, Enfance, Parentalités, Culture et Sports est organisé en deux Directions, elles-mêmes réparties en plusieurs services ou missions :

- Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance-jeunesse et de la Parentalité :
 - o Service Petite Enfance,
 - o Service Enfance-Jeunesse,
 - o Service CLAS, Prévention, et Parentalité.
- Direction de l'Action Culturelle et Sportive :
 - o Service Lecture Publique et médiathèques,
 - o Ecole de Musique Intercommunale,
 - o Services des Sports.

Le Pôle Cohésion Sociale, Enfance, Parentalités, Culture et Sports participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques des services de proximité apportés à la population dans les domaines de la petite enfance (RPE, EAJE), de l'enfance (accueils de loisirs péri et extra-scolaire, CLAS), de la solidarité (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes), de la culture (école de musique, cinéma), et du sport (savoir nager, savoir rouler, piscine, CO des familles, piscine...).

D'autres directions et services s'associe également avec les interventions du Service Biodiversité, et du Service déchets pour des actions de prévention et d'animation thématiques (réduction du gaspillage alimentaire, tri et compostage, animations natures...).

3.13 La Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la jeunesse :

3.13.1 Le service Petite enfance :

Sous la responsabilité du Directeur de la Petite Enfance, l'Enfance-Jeunesse et du CLAS, le service Petite enfance a pour missions :

- d'être à l'écoute des besoins des familles en recherche d'un mode d'accueil, les orienter ;
- de répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire, qu'ils soient collectifs ou individuels
- de développer et structurer une offre de qualité, et diversifiée l'accueil du jeune enfant (âge préscolaire) répondant aux besoins géographiques et sociaux des familles du territoire. C'est une articulation de manière complémentaire entre les structures en gestion directe et les structures gérées par partenaires privés ou associatifs du territoire ;
- de promouvoir des accueils de qualité et de fédérer autour d'objectifs éducatifs partagés dans un cadre répondant aux exigences réglementaires (DDPP.PMI) ;
- de soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile via les Relais Petite Enfance ;
- de participer au soutien de la fonction parentale.

Les Relais Petite Enfance et les structures de la Petite Enfance sont des relais et des points d'appui pour les familles dont les enfants vont être scolarisés et ont besoin d'information sur l'accueil périscolaire.

Des contacts sont formalisés entre les professionnels de la petite enfance et de l'enfance en cas d'accueil spécifique ou de prise en charge particulière.

3.13.2 Le service Enfance-Jeunesse :

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires et les accueils Jeunes proposés par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges s'adressent à tous les mineurs, quelles que soient leurs ressources, leurs origines ou leurs situations particulières, pourvu qu'ils remplissent les conditions d'inscriptions. Afin d'accueillir au mieux les enfants porteurs de handicap, les équipes travaillent en collaboration avec les principaux acteurs.

Sous la responsabilité du Directeur de la Petite Enfance, l'Enfance-Jeunesse et du CLAS, le service Enfance Jeunesse a pour missions principales de :

- Répondre aux besoins de garde des familles en périodes scolaires en proposant des temps d'accueils périscolaires avant et après l'école, durant le temps de la pause méridienne avec restauration et les mercredis, pour les enfants scolarisés sur le territoire, de la toute petite section de maternelle jusqu'à la fin du CM2 ;
- Répondre aux besoins de garde des familles en période de vacances scolaires en proposant des temps d'accueils de loisirs enfance et jeunesse pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans ;
- Promouvoir des accueils de qualité qui répondent aux exigences règlementaires attendues (SDJES/ PMI) dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs par la réalisation d'un PEDT qui décline les intentions éducatives de la Communauté de communes ;
- Proposer des accueils de qualité répondant aux intentions et valeurs éducatives de la Communauté de communes sur l'ensemble du territoire ;
- Gestion du patrimoine bâti, réflexion sur l'implantation des sites en tenant compte des contraintes des bâtiments.

Les objectifs des prestations périscolaires sont d'accueillir les enfants scolarisés entre 3 et 11 ans avant l'école, durant la pause méridienne, après l'école et le mercredi en période scolaire et de proposer des activités diversifiées et aménagées en fonction des âges, participer à la réussite scolaire en favorisant des temps aménagés en cohérence avec le temps scolaire, de proposer un repas équilibré durant le temps de la pause méridienne.

Pour l'extrascolaire, l'objectif est d'accueillir les enfants de 3 à 17 ans et de proposer des activités de loisirs diversifiées durant les vacances. Favoriser la découverte de son environnement et de l'autre.

L'objectif de l'offre de loisirs jeunesse (11-17 ans) est de proposer une continuité de l'offre d'accueil pour les 3/10 ans durant les congés scolaires.

3.14 La journée périscolaire de l'enfant :

Ma journée à l'école



3.14.1 L'accueil du matin :

L'accueil du matin se caractérise par des arrivées échelonnées où l'enfant doit être accueilli en douceur en intégrant des temps dédiés au repos, à la détente et en fonction des besoins des enfants. Suivant les effectifs, un accueil mixte maternelle et élémentaire peut être mis en place.

C'est un moment d'accueil individualisé, sécurisant, différents espaces y sont aménagés et vise à favoriser le calme par des activités sous forme d'ateliers courts individuels ou en petits groupes calmes pour répondre aux besoins des enfants.

L'animateur, en plus de proposer diverses activités pour les enfants devra être disponible pour accueillir les parents et assurer la transition entre la maison, la famille et le temps de classe.

3.14.2 La restauration périscolaire :

Actuellement, les temps de restauration ne sont pas déclarés en périscolaire. Ils le sont en revanche pour le mercredi et les accueils extrascolaires. Cependant, la Communauté de Communes n'exclue pas la possibilité de revenir à la déclaration de ces temps si les conditions d'encadrement peuvent être réunies.

Les équipes d'animation envisagent le repas en lui-même comme un temps d'échange avec l'enfant. Le temps du repas doit correspondre à une pause aussi agréable que possible, permettant à l'enfant de se détendre.

Une attention particulière sera accordée aux règles d'hygiène (lavage des mains avant et après le repas, ...), à l'initiation au goût et à l'équilibre alimentaire, la découverte de produits locaux, la saisonnalité.

Le temps d'animation propose des activités variées aux enfants pour répondre au besoin de chacun (jeux extérieurs, activité physique, activité calme, en groupe ou isolément). Il est important de proposer des lieux et des moments propices au repos corporel et intellectuel. Ce besoin de repos de certains enfants ne sera pas négligé et, dans la mesure du possible, un coin calme sera prévu afin que l'enfant puisse se relaxer et s'isoler. Les temps de transports, lorsqu'ils sont nécessaires, prennent souvent sur le temps d'animation. Pour autant les transports sont encadrés afin de réguler les comportements et afin de permettre une transition sécurisée entre le périscolaire et l'école.

3.14.3 L'accueil du soir :

L'accueil du soir est organisé de telle façon que les départs soient échelonnés (les parents ou représentants légaux viennent chercher leur enfant comme ils le souhaitent, avant 18h30).

La participation aux activités est basée sur le volontariat de l'enfant, qui peut aussi décider ne pas participer activement aux différents temps et animations collectives proposées. Le rôle de l'animateur est néanmoins de l'inciter en lui présentant leur intérêt. L'enfant a donc aussi la possibilité de faire des jeux

libres dans les différents lieux de vie (dessins, lecture, jeux de société...), avec l'accompagnement et sous la surveillance d'un animateur.

Un temps de goûter est organisé pour marquer une coupure avec le temps scolaire et permettre l'apport alimentaire nécessaire puis, est mis en place le temps d'animation périscolaire. Par ailleurs, l'animateur doit être disponible pour les parents en individualisant l'accueil et l'écoute.

Le temps d'échange avec la famille doit permettre de créer le lien, de l'entretenir au fil de l'année et de faire naître le soutien de proximité d'accueil individualisé au sein du collectif.

3.15 Le dispositif CLAS :

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, en complément de soutien de l'environnement familial et social.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. Par des stratégies diversifiées, l'accompagnement à la scolarité vise à :

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la Citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques du territoire ou de l'environnement proche ;
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes ;
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'accompagnement à la scolarité permet également d'offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le tarif de l'accompagnement à la scolarité est un forfait de 30 euros à l'année scolaire. Certains CCAS accompagnent la famille par une prise en charge du forfait.

Par ailleurs, les ateliers du CLAS bénéficient d'un lien renforcé avec les prestations extrascolaires et périscolaires (à la fin des ateliers, les enfants peuvent réintégrer l'accueil du soir.). Des passerelles et des projets communs sont mis en place sur les périodes extrascolaires. Certains animateurs interviennent à la fois sur les temps périscolaires et à la fois sur le dispositif CLAS.

3.16 Le Plan Mercredi :

Le Plan mercredi repose sur l'engagement des communes ou des EPCI à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi en complémentarité des apprentissages scolaires.

La mise en place du Plan mercredi repose sur les éléments suivants :

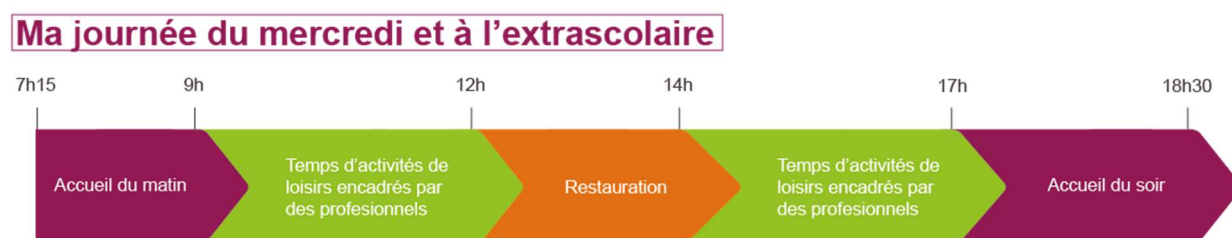
- Conclure un Projet Éducatif de Territoire intégrant le Plan Mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des temps périscolaires ;
- Organiser un accueil de loisirs périscolaire ;
- S'engager à respecter la charte qualité du Plan mercredi ;
- Cet engagement doit être formalisé par une convention conclue entre la collectivité, les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales ;
- La charte qualité « Plan mercredi » s'articule autour de 4 axes : l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements ; l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants ; l'ancrage du projet dans le territoire ; la qualité des activités.

Le Plan mercredi permet de poursuivre la dynamique éducative instaurée par la Communauté de communes. Ce dispositif propose des activités adaptées aux besoins de l'enfant tout en maintenant la complémentarité avec le temps scolaire et le partenariat avec les acteurs du territoire.

3.17 L'extrascolaire (Vacances scolaires) :

Les accueils extrascolaires organisés durant les vacances scolaires proposent, suivant les périodes, jusqu'à 268 places par jour réparties sur cinq des sites couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Un nouveau projet pédagogique adapté au public est réalisé pour chacune des périodes extrascolaires, en cohérence avec les orientations éducatives.

3.18 La journée du mercredi et de l'extrascolaire de l'enfant :



* L'ouverture des portes est fixée à 07h30 pour les prestations extrascolaires.

3.19 Les modalités d'inscriptions et tarifs :

L'inscription administrative est obligatoire auprès de la Direction Enfance-Jeunesse. L'inscription s'effectue soit :

- Sur la fiche de renseignement communiquée pendant la campagne des inscriptions et tout au long de l'année sur le site internet de la Communauté de communes et au guichet d'inscriptions ;
- De manière dématérialisée par l'intermédiaire du Portail Familles. Les réservations sont également réalisées directement par les familles via le Portail Familles dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

3.20 La tarification :

Une participation financière est demandée aux familles à l'inscription aux prestations.

La tarification des prestations Enfance Jeunesse fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire (document consultable sur le site internet et l'Espace Citoyens). Le montant de la participation est révisable par décision du conseil communautaire par l'application d'un taux d'effort au QF CAF (ou MSA) des familles, qui tient compte des ressources du foyer et de la composition de la famille. A défaut du QF fourni par CAF ou la MSA, celui-ci est calculé par le service Enfance avec les mêmes éléments. A défaut de transmission des informations nécessaires, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif après la fourniture des éléments financiers.

Une majoration tarifaire de 30% est appliquée pour les familles résidant hors du territoire communautaire. En cas de garde alternée, maintien du tarif de la Communauté de communes si l'enfant reste scolarisé dans le territoire de la Communauté de communes et qu'un parent y réside.

3.21 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Le Projet Educatif Territorial intègre les spécificités du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Agglomérations de Beaune, de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin, approuvé par délibération du Comité Syndical du 28 juin 2023.

3.22 Les grands projets d'urbanisme :

Le SCOT a fixé un objectif de production de 1710 logements supplémentaires sur la période 2022-2040, dont 20% en réhabilitation de bâti existant. Actuellement, les projets en cours totalisent déjà environ 250 logements livrables d'ici 2028-2029.

Sur cette base, le SCOT envisage une population d'environ 30 865 habitants à l'horizon 2040. Cependant, cette estimation nous paraît ambitieuse dans le contexte démographique actuel.

En effet, les prix élevés du foncier et de l'immobilier et la typologie des nouveaux lotissements projetés ne privilégient clairement pas les primo-accédants et les jeunes ménages. Ainsi les différents projets achevés ces dernières années n'ont pas induit une augmentation du nombre de naissance ou d'arrivée de jeunes enfants de nature à infléchir la baisse de la natalité et le vieillissement progressif de la population. La proportion de logement HLM ou à louer (7.3% des résidences principales), plus faible que sur le département (12.9%), ne pourra pas non plus constituer en l'état un levier supplémentaire pour que logement permette d'inverser les tendances démographiques défavorables actuelles.

3.23 Le marché de restauration :

La Communauté de communes fait de l'amélioration de la qualité de la pause méridienne des enfants une de ses priorités dans le cadre de sa politique sanitaire, éducative et de développement durable dans la mesure où :

Elle s'adresse quotidiennement aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, et ceux inscrits en accueils de loisir ;

L'alimentation des enfants a une importance capitale sur leur santé, sur leur développement physique et intellectuel et sur leur acquisition d'habitudes alimentaires. Les effets néfastes des carences et du déséquilibre alimentaire sur la croissance sont bien connus ;

La prestation dont il est question s'inscrit dans la journée de l'enfant comme un temps éducatif et d'apprentissage au cours duquel les enfants sont sensibilisés à l'hygiène alimentaire, aux règles de vie en collectivité, à l'environnement mais aussi au goût et à la connaissance des aliments qui composent le repas. La sensibilisation nutritionnelle s'intègre également de manière transversale aux axes éducatifs du Projet Educatif Territorial.

A ce titre, la Communauté de communes, procède, conformément aux dispositions du code de la commande publique, à la passation des marchés de la restauration périscolaire et des accueils de loisirs. Les conditions d'intervention du prestataire de service sont précisées dans les termes du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

La prestation se traduit par la fabrication, le transport et la livraison quotidienne des repas (déjeuners et goûters) en liaison froide, nécessaires au service de restauration périscolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires et des accueils de loisirs extrascolaires.

Les menus sont constitués à partir d'un plan alimentaire établi sur la base de cinq composantes devant respecter les fréquences ainsi que les qualités et l'équilibre alimentaires précédemment recommandés par le G.E M.R.C.N (Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition) et désormais inscrits dans le Décret N°2011-1227 du 30 septembre 2011 (version 2.0, juillet 2015) relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Le marché s'inscrit également dans le cadre de la démarche de développement durable de la Communauté de communes et intègre des objectifs de performance environnementale sur l'ensemble des volets de la restauration. Ces engagements se traduisent concrètement par :

- Le recours aux produits issus de l'agriculture biologique et présentant des signes de qualité conformément aux lois n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite Loi EGalim), et n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la

résilience face à ses effets (dite Loi Climat & Résilience). Le marché intègre un taux global de 50% de produit durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

- Une valorisation des approvisionnements en denrées issues de circuits-courts,
- Le respect de la saisonnalité des produits,
- L'intégration de recettes végétariennes,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La suppression des contenants plastiques.

Six Commissions Menus se tiennent par année scolaire. Chaque commission de préparation des menus se réunit environ 8 semaines avant le démarrage des prestations de la période suivante. La première commission se tient dans les 2 mois qui précède la rentrée scolaire.

La Commission Menus a pour missions d'étudier les menus pour une période considérée d'apporter des modifications des menus dans le respect de l'équilibre alimentaire et du cahier des charges, d'émettre un avis sur les menus consommés antérieurement, d'apprécier les remarques des consommateurs (professionnels et enfants), de vérifier la qualité et la conformité des services (de livraison) associés : d'évaluer, de recentrer, voire de réajuster les prestations en cours d'exécution. Les responsables des structures et les agents techniques sont sollicités pour remonter les informations du terrain.

Le prestataire a à sa charge la formation des agents de la Communauté de communes travaillant dans les offices de restauration ; il assure un projet de contrôle de connaissances professionnelles et de formation continue du personnel concerné au respect des règles d'hygiène et de sécurité, à la méthode HACCP, à la remise en température des repas, à l'équilibre nutritionnel ainsi qu'à la mise en valeur de la prestation. Cette formation portera sur les agents concernés de la Communauté de communes à raison, a minima, de deux demi-journées par agent et par an.

3.24 L'organisation de travail, la formation des agents, et l'organisation des équipes :

L'organisation des temps de travail des agents permet, en vue de répondre aux objectifs du PEDT, d'améliorer, la communication, l'information, la qualité d'accueil des prestations périscolaires et extrascolaires proposées aux usagers. En parallèle, l'organisation des temps de travail (pédagogiques et de préparation) renforce l'attractivité des métiers au sein de la Direction Enfance-Jeunesse.

Les emplois du temps des équipes éducatives sont harmonisés sur l'ensemble du territoire et répondent aux besoins du service, aux spécificités des structures et permettent un équilibre organisationnel et une continuité éducative aux enfants. Ils intègrent des temps de préparation administratif et éducatif qui permettent d'apporter une plus-value qualitative à l'ensemble des prestations proposées. Une journée de pré-rentrée est organisée en amont de la rentrée des classes avec l'ensemble de l'équipe éducative périscolaire.

En parallèle, la collectivité a engagé un travail autour de la pénibilité des métiers des collaborateurs et développer un plan de formation pour les collaborateurs (HACCP, BAFA, BAFD, BPJEPS, formations spécifiques, échanges de savoirs...).

L'ensemble de ces actions et de ces organisations permet de renforcer l'attractivité des métiers au sein de la Direction Enfance-Jeunesse et de tendre vers un respect de la réglementation relative au taux d'encadrement et à la qualification des personnels.

Les prestations péri et extrascolaires sont calibrées pour respecter les contraintes réglementaires d'encadrement et de diplômes, en fonction des effectifs d'enfants accueillis.

3.25 La communication :

Les consultations menées auprès des différents acteurs ont mis en exergue un manque accru de communication du Projet Educatif de Territoire et des actions menées par le Service Enfance-Jeunesse. Le Service Communication de la Communauté de Communes sera associé pour la réalisation d'une

stratégie de communication adaptée aux besoins de Service. L'élaboration d'un plan de communication annuel permettra d'anticiper les travaux en vue de prioriser et valoriser les actions de la Direction.

Le présent Projet Educatif Territorial fera l'objet d'une synthèse attractive et accessible à tous les acteurs concernés.

3.26 Les représentants des parents d'élèves :

En 2021, un collectif de parents représentants les parents d'élèves du territoire était l'interlocuteur régulier et privilégié de la collectivité. Les orientations ou pistes d'évolution étaient alors présentées en amont des décisions. Mais cette organisation collective n'a pas perduré.

3.27 La Convention Territoriale Globale :

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 qui a remplacé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrive à échéance au 31 décembre 2026 après une prolongation d'une année. Elle se trouve ainsi en préparation de son renouvellement concomitamment à l'élaboration du présent PEDT. Les axes de réflexion de la CTG ayant vocation à enrichir le PEDT et vice-versa.

Elaborée sur la base d'un diagnostic social du territoire réalisé en 2022 avec l'appui du Cabinet KPMG, la démarche de CTG vise à engager une démarche de réflexion globale et prospective sur les besoins du territoire et notamment sur les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de vie sociale, inclusion numérique, accès à la culture et aux loisirs, en valorisant les spécificités du territoire.

La CTG 2023-2026 a ainsi porté 18 actions concernant la Petite-Enfance, l'Enfance-Jeunesse et les Publics Isolés avec un certaine réussite.

La démarche de renouvellement s'appuie sur une mise à jour du diagnostic Social de Territoire par le Cabinet ADELIA CONSEILS, réalisant la synthèse de plusieurs études et enquêtes récentes réalisées auprès des familles et des acteurs socio-professionnels du territoire, dont notamment une étude de l'Offre et des besoins des Jeunes (11-24 ans) du territoire de la Communauté de Communes.

Elle s'appuiera pour sa rédaction sur un Comité de Pilotage et des ateliers de travail thématiques regroupant à nouveau les principaux acteurs socio-professionnels du territoire, avec pour objectif une validation de la prochaine CTG pour une durée de 5 ans (2027-2031) courant novembre 2026.

3.28 La démarche de concertation :

Des consultations au service du projet

À l'occasion de son renouvellement, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a souhaité, dans l'intérêt de l'enfant, mener une large consultation pour constituer un PEDT favorisant une meilleure cohérence.

Consciente de la nécessité de croiser les compétences de chacun, la Communauté de communes a lancé une enquête auprès des familles, des enfants, des enseignants et des équipes d'animation et a souhaité qu'ils puissent tenir une place prépondérante dans la réflexion.

Cette enquête a permis d'évaluer l'évolution de la qualité des actions durant le PEDT précédent et de recenser les attentes et idées de développement pour le prochain PEDT. L'objectif étant de répondre au plus près des attentes des usagers, des enfants et des spécificités du territoire (orientations éducatives, axe de développement, objectifs visés, partenariat...).

Parce qu'ils sont les premiers concernés, les enfants ont également été interrogés sur leurs envies et attentes par l'intermédiaire d'un questionnaire simplifié et adapté, réalisé sur les temps périscolaires avec leurs animateurs.

Le diagnostic a été soumis au Comité de Pilotage, qui a validé les principaux enjeux et a proposé 4 axes pour le PEDT 2026-2031. Cette évaluation a ensuite permis de favoriser un échange entre les différents acteurs éducatifs pour partager le diagnostic.

Les évaluations menées auprès des différents acteurs éducatifs ont permis de mettre en avant :

Des aspects positifs :

- Le retour quantitatif des enfants et des familles, ainsi que la qualité des remarques et propositions qu'ils ont pu faire quant aux thématiques qu'ils souhaiteraient voir abordées dans les différents temps d'accueils périscolaires et extrascolaires ;
- L'avis positif des enfants et des familles quant à la qualité d'accueil que les animateurs et leurs encadrants apportent au sein des structures.

Des points de progression :

- Il ressort des consultations réalisées, une méconnaissance du PEDT, dans sa déclinaison pédagogique au sein des accueils péri et extrascolaires, et de sa disponibilité (où le trouver, le consulter, émettre un avis, participer à son évaluation).
- Les outils de communication internes et externes ne sont pas suffisamment exploités.
- Une déclinaison synthétique et abordable manque pour informer et communiquer les objectifs opérationnels mis en œuvre tout au long de l'année et dans toutes les prestations périscolaires et extrascolaires proposées.
- La nécessité de mise en place d'un suivi et d'une évaluation périodiques du PEDT.
- La mise en projection d'un bilan du PEDT plus abouti permettant une adaptation pertinente des actions au fil du temps.

L'ensemble du bilan de l'enquête est consultable en annexe.

4/ Analyse du diagnostic :

Le présent diagnostic s'est appuyé sur :

- La mise à jour du diagnostic social de territoire établi en préparation du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), achevée en juin 2026
- L'étude de diagnostic de l'offre et des besoins de la Jeunesse (11-24 ans) du territoire, achevée en janvier 2025.
- Le Pro-Kit CTG fourni par la CAF de Côte d'Or,
- Les sources de l'INSEE ou de l'Observatoire des Territoires.

Ils illustrent territoire et ses caractéristiques, qui présentent des évolutions et des disparités. Toutefois, la plupart des éléments qui en ressortent - modification de la démographie, des données socio-économiques et familiales, des fréquentations des services proposés à la population et habitudes de consommation – sont des phénomènes ou des tendances sur lesquels le Service Enfance Jeunesse et l'Education Nationale ont peu d'influence dans leur politique éducative.

C'est pourquoi, tout en tenant compte de ce contexte, le projet de PEDT a préféré s'appuyer sur les éléments saillants ressortis des échanges entre les acteurs lors de la démarche de concertation, et de l'enquête auprès des enfants, des familles, des équipes et des enseignants.

4.1 Synthèse de l'analyse de l'enquête selon les publics :

Elles permettent de mettre en exergue les points forts et les points d'amélioration du territoire. Ils permettent également de faire le lien avec les axes éducatifs choisis et d'élaborer les objectifs éducatifs, les objectifs opérationnels et les pistes d'actions évoquées lors des ateliers du PEDT.

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
--	--------------	----------------

ENFANTS	- De manière générale, les enfants sont satisfaits des différents temps d'accueils - Les activités proposées en périscolaire et en extrascolaire correspondent à leurs attentes	Pour certains enfants, les temps de repas ne sont pas très confortables, trop courts ou trop longs,
ENSEIGNANTS	De manière générale, les enseignants sont favorables à échanger avec les équipes périscolaires sur les rythmes éducatifs et la co-construction de projet	- Manque de temps pour les enseignants, - Manque de connaissance des activités périscolaires proposées, - Manque de concertation entre école et périscolaire
EQUIPES	- Bonne participation des agents sur la consultation du PEDT, - Implication des équipes	- Manque de connaissance et de compréhension du PEDT, - Manque de moyens humains, financiers, matériels / locaux
FAMILLES	- La majorité des familles souhaitent participer aux réflexions autour des différents temps de l'enfant et du PEDT, - De manière générale, les familles sont satisfaites de la qualité des accueils péri et extrascolaires (amélioration constatée depuis 2 ans)	- Méconnaissance du PEDT et de son intérêt, - Trop de temps libres et de coloriages proposés aux enfants, - Manque de souplesse dans les inscriptions extrascolaires (journée complète obligatoire) + jour de carence, - Délais d'inscriptions trop tôt pour l'extrascolaire / programmes d'activités non communiqués en amont, - Tarification élevée pour certaines familles, - Certaines familles constatent un mauvais positionnement de quelques agents

4.2 Les Enjeux :

L'analyse de la partie réponse libre des familles a permis également de déterminer les préoccupations principales des familles, présentées ici comme enjeux, sur la base de la fréquence et de la pertinence des thématiques.

Cependant, certains enjeux ont ensuite été mis de côté dans la réflexion sur les axes à retenir, soit qu'ils relèvent de normes limitatives, soit qu'ils fassent ou aient déjà fait l'objet d'une démarche d'amélioration.

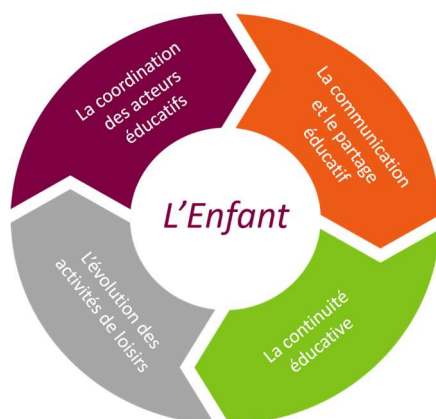


5/ Les orientations définies avec l'ensemble des partenaires :

5.1 Les axes du Projet Educatif du Territoire :

Le Projet Éducatif de Territoire doit prendre en compte les différents temps qui ponctuent la journée de l'enfant et du jeune. Les activités de ces temps de vie doivent, dans l'idéal et à leur manière, concourir à l'éducation de l'enfant en dehors de la sphère familiale.

À la suite des constats établis lors des temps de travail d'élaboration du PEDT, Les partenaires de terrain ont proposé de construire le nouveau PEDT en articulant mieux l'action et la communication des différents acteurs éducatifs, en cohérence et en complémentarité autour de l'enfant.



Au terme des rencontres, quatre axes ont ainsi été retenus. Ils doivent faire l'objet d'une approche transversale et interactive lors de la construction des activités proposées aux usagers.

AXES	LES OBJECTIFS EDUCATIFS TRANSVERSAUX
AXE n°1 : LA COORDINATION DES ACTEURS EDUCATIFS	1. Accompagner l'enfant aux différentes étapes de sa vie éducative : Petite Enfance, Enfance et Jeunesse,
AXE n°2 : LA COMMUNICATION ET LE PARTAGE EDUCATIF	2. Identifier les partenaires éducatifs, définir leurs rôles et créer des liens entre eux.
AXE n°3 : LA CONTINUITÉ EDUCATIVE	3. Améliorer la communication entre les acteurs éducatifs.
AXE n°4 : L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS	4. Partager des actions et des projets entre les acteurs éducatifs.
	5. Promouvoir les valeurs, et valoriser les pratiques éducatives et les projets.
	6. Harmoniser les pratiques éducatives pour renforcer les repères éducatifs des enfants.
	7. Renforcer le lien école et ACM.
	8. Impliquer les familles dans la continuité éducative.
	9. Favoriser des activités de découverte, coopération, d'ouverture et de prévention.

Les axes, les objectifs et les actions retenus par la Communauté de communes sont interdépendants et se nourrissent les uns des autres. La réussite du PEDT 2026-2031 tiendra plus à la généralisation de la démarche des acteurs autour de l'Enfant qu'à l'atteinte d'objectifs précisément chiffrés et objectivés.

5.2 Déclinaison des objectifs opérationnels en proposition d'actions :

Objectif opérationnel n°1 :	Accompagner l'enfant aux différentes étapes de sa vie éducative : petite enfance, enfance et jeunesse.
Attendus	Favoriser la transition, sans heurts pour l'enfant, aux différentes étapes éducatives de l'enfant. Permettre aux acteurs de se rencontrer, Permettre de découvrir l'étape suivante Permettre aux enfants de passer d'un niveau à l'autre sans heurts
Actions :	- Mettre en place des temps de travail entre les acteurs pour favoriser et faciliter les transitions. - Faire découvrir les locaux aux enfants (journées de découverte, portes ouvertes...), - Présenter les équipes éducatives (accueil physique, trombinoscopes...), - Organiser des temps d'intégration, d'adaptation dédiés et échanger avec les enfants, - Conduire des actions passerelles avec les enfants,
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Les familles Les Services supports (Service des sports...) Prestataire de la restauration, les prestataires externes, les associations, plan PNNS
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans

Objectif opérationnel n°2 :	Identifier les partenaires éducatifs, définir leurs rôles et créer des liens entre eux.
Attendus	- Référencer notre environnement éducatif, - Créer un outil pour identifier tous les partenaires du territoire et leurs missions,
Actions :	- Mettre en place un support du type annuaire au niveau de la coordination du PEDT pour identifier les acteurs éducatifs du territoire et leurs missions, et le rendre facilement accessible (annuaire des acteurs par thématique ou champs d'action), à actualiser régulièrement ! - Mise en place d'un intranet dédié aux acteurs éducatifs, - Organisation de journées portes-ouvertes, visites écoles / périscolaire, - Organisation de réunions de rentrée, - Informer sur le périscolaire en même temps que les inscriptions scolaires en mairie, - Identifier un référent COPIL PEDT - Avoir des réunions ou temps communs aux différents partenaires (équipe éducative, conseils d'écoles...).
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse, en lien avec les partenaires éducatifs
Public ciblé :	Les partenaires éducatifs

Objectif opérationnel n°3 :	Améliorer la communication entre les acteurs éducatifs
Attendus :	- Améliorer la communication entre les acteurs éducatifs, - Faciliter les échanges entre les acteurs éducatifs
Actions :	- Organiser des temps de rencontre ou d'échange réguliers entre les acteurs éducatifs du territoire (COTECH PEDT, réunions thématiques...). - Organiser la participation des accueils périscolaire aux Conseil d'Ecoles et en définir les conditions, - Diffuser les programmes ou projets respectifs au niveau nécessaire, - Etudier la mise en place d'outil(s) numérique de collaboration et de partage de l'information (accès au ENT? intranet dédié ?). - Réunions de rentrée communes ou partagées, - Annuaire ou livret d'accueil communs école / accueils
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Education Nationale, SDJES
Public ciblé :	Les enfants de 3 à 11 ans

Objectif opérationnel n°4 :	Partager des actions et des projets entre les acteurs éducatifs
Attendus	Resserrer les liens entre acteurs et créer des habitudes de coopération
Actions :	- Mutualiser les temps festifs, - Planifier des temps d'échanges ou de travail dédié, - Donner de la lisibilité à la temporalité des projets respectifs pour faciliter la coordination et/ou la collaboration
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Education Nationale, Ecoles, ACM, Association, Partenaires et intervenants.

Objectif opérationnel n° 5 :	Promouvoir les valeurs, et valoriser les pratiques et projets éducatifs
Attendus	- Communiquer en direction des familles, - Valoriser les projets, - Porter et diffuser les valeurs - Favoriser un positionnement éducatif commun et cohérent
Actions :	- Présenter, expliquer et diffuser les projets pédagogiques, - Permettre aux parents de participer à des ateliers ou activités, en tant qu'acteur ou public, - Valoriser les actions mises en place et la pédagogie lors des manifestations, - Continuer à communiquer sur les projets et les actions
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse et Education Nationale, Ecoles, et ACM
Public ciblé :	Agents, familles, Enfants

Objectif opérationnel n°6 :	Harmoniser les pratiques éducatives pour renforcer les repères des enfants
Attendus :	- Permettre à l'enfant d'avoir des repères et une continuité pédagogique entre l'école, l'accueil et la maison, - Impliquer les enfants dans les règles de vie, encadrées par les adultes
Actions :	- Définir des règles communes entre les acteurs éducatifs (visuels communs, charte éducative, règles de base communes...), - Organiser des temps de formation communes entre école et périscolaire, - Impliquer les enfants dans l'établissement des règles de vie, - Impliquer les parents dans les règles et pratiques éducatives communes.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse et Education Nationale : Ecoles, et ACM
Public ciblé :	Enfants, familles,

Objectif opérationnel n°7 :	Renforcer le lien entre l'école et l'ACM
Attendus	Faciliter la coopération et la coordination entre l'école et les ACM, promouvoir un partenariat dans le respect des différences de missions et de modalités d'intervention
Actions :	- Partager et connaître les projets pédagogiques respectifs - Participation des ACM aux conseils d'écoles et aux équipes éducatives, - Règlements communs ou convergents, - Favoriser et définir des règles de mutualisation des matériels ou équipements, - Participations respectives aux évaluations d'écoles ou études et enquêtes, - Formaliser des temps d'échanges réguliers, - Organiser en commun les temps forts de l'année (rentrée, rencontre avec les familles, réunions d'information, temps festifs, portes ouvertes, ...) - Permettre un accès aux ENT aux responsables d'ACM
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Education Nationale, SDJES, équipes éducatives.

Objectif opérationnel n°8 :	Impliquer les familles dans la continuité éducative
Attendus :	Permettre aux familles d'être informées, de comprendre les objectifs et la pédagogie, d'être acteurs en co-éducation,
Actions :	- Permettre aux parents de participer aux activités en tant qu'acteurs ou public (jeux parents-enfants, intervenants...), - Impliquer les parents sur les temps forts de l'année (temps festifs, sorties scolaires...). - Améliorer la communication sur les projets pédagogiques et leurs objectifs et les programmes d'activités, - Réunion d'information des parents coordonnée avec la réunion de rentrée de l'école, - Organiser des temps de découverte pour les familles (portes-ouvertes, visite des centres, présentation des équipes, - Privilégier aussi les échanges sur des temps informels (cafés parents...). - Renforcer le lien entre le CLAS et les familles concernées. - Informer les parents sur les actions de prévention et les associer aux messages,
Direction ou Service concerné(e) :	Les EAJE, Les équipes éducatives (ACM + ECOLES).
Public ciblé :	Les parents, Les familles

Objectif opérationnel n°9 :	Favoriser des activités de découverte, de coopération, d'ouverture et de prévention
Attendus :	Permettre aux enfants d'être acteurs au sein des ACM
Actions :	- Continuer à proposer un panel d'activités sur les différents temps d'activités (déclarés) en variant les modalités (ponctuelles ou par cycles, ouvertes ou fermées...), - Impliquer et accompagner les enfants et les rendre acteurs de leurs loisirs : proposition et choix des activités, organisation... - Recourir à des intervenants sur les temps périscolaires pour des actions ou thématiques spécifiques, - Développer les projets interservices, - Créer des partenariats avec les associations du territoire, - Inclure des actions de prévention dans les activités, - Poursuivre la formation des agents, pour innover et renouveler l'offre d'activité, - Partager les compétences / savoirs entre animateurs, services ou acteurs.
Direction ou Service concerné(e) :	Les ACM à travers les projets pédagogiques
Public ciblé :	Les enfants de 3 à 17 ans

Les projets pédagogiques des structures de la Communauté de communes déclineront progressivement les axes, les objectifs éducatifs et opérationnels du Projet Educatif de Territoire.

5.3 Un PEDT en évolution constante :

Le Projet Educatif de Territoire doit rester souple et adaptable, son évaluation annuelle doit permettre :

- De communiquer et de partager le contenu du PEDT à l'ensemble des acteurs et partenaires ;
- De s'approprier et faire vivre le projet ;
- De mesurer les évolutions quantitatives et qualitatives auprès des usagers ;
- De définir les points d'amélioration et les ajustements nécessaires ;

6/ L'évaluation :

Le Comité de Pilotage réunit en juin 2025 pour apprécier le bilan du PEDT 2022-2025 a renouvelé les remarques déjà émise par le Comité de Pilotage du 20 avril 2022 concernant le bilan du PEDT 2018-2021, considérant que le PEDT 2022-2025 n'a pas fait l'objet d'une évaluation suffisamment aboutie. La Communication même du PEDT aux différents acteurs, hors des services de la Direction Enfance-Jeunesse, et son animation durant la période étant également largement perfectibles.

Même si le travail mené au sein de la Direction Enfance Jeunesse durant le dernier PEDT a permis la réalisation de nombreuses actions et améliorations, tant sur le plan organisationnel que qualitatif, malgré les répercussions la Crise Sanitaire de la COVID 19, sa construction et son animation ont ainsi été peu participatives.

La démarche du renouvellement du PEDT pour la période 2026-2031 s'est donc inscrite dans une volonté d'améliorer significativement sur ces points et a permis un net progrès dans l'association des acteurs éducatifs à la démarche d'élaboration et suscitant notamment un nouvel élan auprès des écoles et des familles.

Dès lors, pour poursuivre sur cette voie, le PEDT 2026-2031, devra réaliser périodiquement une évaluation des actions mises en œuvre, aussi bien sur leurs fonds que sur leurs formes, et dans une concertation partagée entre les acteurs éducatifs participants aux comités de suivi, aux comités techniques, et aux comités de pilotage.

Au regard des axes éducatifs déterminés, la définition et le suivi de critères d'évaluation constituera un travail régulier de la part des professionnels du Service Enfance Jeunesse, et les prestations proposées se confronteront périodiquement à une évaluation de la part des usagers (les enfants et leurs parents).

Pour chaque période, un bilan d'activité est demandé aux responsables d'accueils et à leurs équipes, et ceux-ci seront analysés en vue des comités de suivi, comités techniques et comités de pilotage. Il sera recherché la pertinence et le respect des actions mises en œuvre avec les impératifs et attendus contractuels de la CAF et du cadre défini de la prochaine CTG.

7/ Les modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le présent PEDT sera signé pour une durée de cinq ans et le Conseil communautaire votera tout avenant de modification et de renouvellement.

Le comité de pilotage proposera les modifications et les prolongations, en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de gouvernance du PEDT, des bilans des équipes d'encadrements et des retours des familles.